

Aujourd'hui

LE MAROC

Directeur de la publication : Saâd Benmansour

Quotidien d'information générale · 19^{ème} année · N°4692 · Du vendredi 17 au dimanche 19 juillet 2020 · 25-27 Dou Al Kiida 1441 · Prix : 4 DH

Edito

Par Saâd Benmansour

Un demi-siècle et toujours rien...

Le 21 juillet 1977, il y a donc 43 ans, le Maroc décidait de créer le Comité national de prévention des accidents de la circulation (CNPAC) qui s'est transformé en agence en 2018. En 2017, le gouvernement lança en plus toute une stratégie nationale pour lutter contre les accidents de la circulation. Depuis des décennies, le Maroc a tout essayé : sensibilisation, sanctions, campagnes de communication adressées au grand public, opérations diverses de partenariats avec les usagers de la route que ce soit à travers des associations ou d'autres organisations professionnelles. Le tout bien entendu moyennant des budgets annuels conséquents qui, au fil des années, se chiffrent à des centaines de millions voire milliards DH. Pourtant, face à cet effort budgétaire qui dure inlassablement depuis presque un demi-siècle, le fléau n'a pas baissé et il s'est même aggravé. En dehors de cette année où le confinement va probablement influencer les chiffres, les indicateurs de la mortalité routière en période de trafic normal sont connus : entre 3.500 et 4.000 personnes meurent chaque année sur nos routes, soit une moyenne d'au moins 10 morts chaque jour. Et le trend n'a pas particulièrement baissé ni après le lancement de la stratégie nationale ni après la transformation de l'ancien comité en agence. Il faudra bien qu'un jour on sache où est l'erreur...

UNE ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS D'UN ÉCHANTILLON DE 15.000 MÉNAGES

Migration : Les chiffres choc du HCP

Voir page 8

Relocalisation et compétitivité

Le Maroc, un nouvel élément du puzzle

Voir page 24

Abattoirs avicoles

500 millions DH de chiffre d'affaires perdus en 3 mois

Voir page 4

Logement durable et abordable

Al Omrane fait appel à l'expertise d'Iresen



Voir page 3

LE COIN DE LA PROTECTION SOCIALE

Retrouvez votre rendez-vous hebdomadaire sur la protection sociale

EN PAGE 27

MODE DE SCRUTIN, SEUIL, CALENDRIER, VOTE OBLIGATOIRE... DE GROS CHANGEMENTS EN VUE

Elections : Les propositions des partis remises à l'Intérieur

Voir pages 6-7

Promotion du tourisme national

Les ministres et hauts responsables invités à passer leur congé au Maroc

Voir page 4

Entretien avec Said Bey, artiste



J'ai pris deux mois pour lancer «Azma w tfout» par amour pour le pays

Voir page 31



Eté 2020 : Concilier prévention routière et protection sanitaire

Voir pages 9 à 21





SPÉCIAL

PAYEZ AVEC VOTRE MOBILE CHEZ AFRIQUIA!

NOUS ACCEPTONS LE PAIEMENT MOBILE
DANS TOUTES NOS STATIONS



AFRIQUIA
افريقييا

afriquia.ma    

Ce nouveau moyen de paiement de référence offre la possibilité aux utilisateurs de régler leurs achats en toute sécurité et simplicité à partir d'un téléphone mobile.

Objet d'une convention entre Al Omrane et Iresen

Logement durable et abordable : Des projets pilotes pour quatre régions climatiques

Un nouveau concept de logement social durable et abordable à haute efficacité énergétique sera déployé dans quatre régions climatiques du Maroc. Ce projet a fait l'objet d'une convention spécifique scellée jeudi 16 juillet entre le Groupe Al Omrane et l'Institut de recherche en énergie solaire et énergies nouvelles (IRESEN). L'accord conclu entre Badre Kanouni et Badr Ikken, respectivement président du directoire du Groupe Al Omrane et directeur général de l'Iresen, vient ainsi concrétiser les engagements du Groupe Al Omrane en faveur du développement

durable et réaffirme l'intérêt qu'il accorde à l'innovation et à la recherche développement. « Cette convention, première du genre, s'inscrit dans le cadre du partenariat institutionnel conclu entre les deux institutions dans le domaine de l'amélioration des procédés et la promotion de l'innovation en matière de matériaux de construction et d'aménagement », indiquent les deux parties à ce propos. Le concept du logement social, durable et abordable à haute efficacité énergétique, sera mis en œuvre à travers 4 projets pilotes dans 4 régions

de Souss-Massa, de Meknès-Fès, de l'Oriental, de Tanger-Tétouan-Al Hoceima. Ce projet sera par ailleurs étendu dans d'autres régions et ce en fonction de l'opportunité et du besoin définis par Al Omrane. Aux termes de ce partenariat, l'Iresen s'engage à concevoir et à accompagner le Groupe Al Omrane dans l'implémentation de ces projets pilotes. « En mettant en œuvre de véritables programmes de recherche appliquée, l'Iresen, son laboratoire de recherche Green Energy Park et l'Académie Al Omrane associent leurs efforts et mobilisent leurs moyens financiers



et compétences humaines pour développer la recherche et développement dans les thématiques des matériaux de construction durable, les techniques d'aménagement, de conception/construction et

l'amélioration du concept des bâtiments à haute efficacité énergétique, en y associant des start-up actives dans ce domaine », peut-on relever du communiqué conjoint de Al Omrane et l'Iresen.

AFD/Université Euromed de Fès

16,3 millions de dirhams pour créer un Agritech

L'Agence française de développement (AFD) et l'Université EuroMed de Fès ont conclu une convention de financement de 16,3 millions de dirhams (1,5 million d'euros) afin

visant à favoriser les acteurs locaux pour un développement durable et inclusif, décliné dans deux territoires : la province de Rhamna et la région de Fès-Meknès. Ce projet

pilote vise à accompagner la montée en gamme de la filière agro-industrielle dans la région. Plusieurs actions de renforcement de capacités, à travers l'appui aux entrepreneurs, la promotion de la recherche et développement et l'adaptation du tissu agricole locale aux normes internationales,

seront financées par cette assistance technique. L'ambition de la région de Fès-Meknès est de voir émerger un cluster agro-industriel porté par l'entrepreneuriat et la digitalisation des économies.



d'encourager l'entrepreneuriat innovant en matière d'Agritech. Cet accord a été conclu en présence de l'ambassadrice de France au Maroc Hélène Le Gal. Il s'inscrit dans le cadre du projet Tamkin Li Tanmia



Bac : Un système d'information pour traiter les éventuelles erreurs

Le ministère de l'éducation nationale a décidé de mettre en place un système d'information dédié au dépôt des plaintes relatives aux éventuelles erreurs ayant entaché les données et les résultats de l'examen national unifié du baccalauréat. Le ministère précise dans son communiqué que ces plaintes seront gérées exclusivement via ce portail électronique. Toutes les plaintes non déposées via ce système d'information ne seront

pas prises en considération. Ainsi, les candidats scolarisés peuvent accéder à ce système via l'espace Moutamadris du système Massar : « <https://massarservice.men.gov.ma/moutamadris> », précise le communiqué. Concernant les candidats libres, le ministère fait savoir qu'ils peuvent accéder au système à travers leur compte au niveau du système des candidatures : <http://candidaturebac.men.gov.ma/CandidatBac/login.aspx>.

Président de directoire, directeur de la publication et de la rédaction : Saâd Benmansour

Assistante de direction - Chargée de mission : Naïma Tlemçani

Membre de la Fédération marocaine des éditeurs de journaux



REDACTION
Rédacteur en chef adjoint : Hicham Mouhlal

Secrétaire général adjoint de la rédaction : Khalid Bidari

Grand reporter : Dounia Essabban

Journalistes

Laila Zerrour
Abderrafii Al Oumiliki
Kawtar Tali
Salima Guisser
Siham Jdraoui
Hakim Bahechar
Mohamed Badrane
Sami Jennane
Leila Ouchagour

Correspondants régionaux
Najat Faïssal (Tanger)
Mohamed Laâbid (Agadir)

Journaliste-photographe : Chafik Arich

Service infographie
Abderrahim Hamaby (Chef de service)
Hicham Islah (Responsable artistique)

Infographistes
Moulay Hafid Wardy
Samira Hamid
Hanane Nassih
Nadia Guensi

Relecture et correction : Mohamed El Fahli

Moyens généraux :
Mustapha Idamia (Chef de service)
Mustapha Akil

Toufik Ait Belouali
Yassine El Marga
Ahmed Idahan
El Mustapha El Bouazizi
Noureddine Azmaou
Rachid Ouheddou

Digital Unit

Webmasters
Marouane El Mouedden
Kaid Salim Larbi
Bouchaib Lioeddine

Directrice Commerciale et de développement : Hassania Tazi

Chefs de publicité : Asmaa Ben Harati

Annonces légales et appels d'offres : Amine Maâzouzi

Chargée des partenariats : Asmaa Bensouda Korachi

Administration et comptabilité
Hamid Hakani : Responsable Administratif & Financier
Mustapha Taramchi (Facturation commerciale)

Recouvrement : Houssaine Houssi

Accueil et standard :
Laoufir Yasmina
Fatima-Zahra El Hariri

Imprimerie : GMS Print
Distribution : Sapress Tirage : 12.000
Edité par ALM Publishing (Caractères Media Group)

Président du Conseil de surveillance : Khalid Bazid

Autres publications du groupe
La Vie éco, Femmes du Maroc, Maisons du Maroc, Nissaa, Nejma

COMMISSION PARITAIRE DE LA PRESSE ÉCRITE - Q.F/001-05- DOSSIER PRESSE - Aut. 41/2000
ISSN : 1114-4807 - Dépot légal : 2002-0017
Annonces financières arrêtées du MFI : N°2893-94

ADRESSE : - 20-26, rue Bassatine - Immeuble Myr - Etage 5 boulevard de la Résistance - Ben Jdia - Casablanca

Standard : 05 22 45 75 60-63
Fax - Rédaction : 05 22 54 20 09
Fax - Publicité et annonces : 05 22 54 16 67

Impactés par la Covid-19

Abattoirs avicoles : 500 MDH de chiffre d'affaires perdus en 3 mois

Les abattoirs avicoles attirent l'attention sur leur situation. En ce contexte de pandémie, leur chiffre d'affaires s'est, comme le précise l'Association nationale des abattoirs industriels avicoles (Anavi), «rétracté, par rapport à une période normale, de plus de 500 millions de dirhams sur ces 3 derniers mois». Pour cette structure, ce repli occasionne un lourd déficit de trésorerie et un nouveau péril pour l'écosystème. «Notre activité représente près de 5.000 emplois directs et plus de 12.000 indirects. Malgré cela et par devoir national, nous avons préservé un maximum d'emplois et poursuivi l'alimentation du marché de façon normale tout le long de cette crise»,

ANAVI Association Nationale des Abattoirs Industriels Avicoles
الجمعية الوطنية للمجازر الصناعية للدواجن

2019		2020		Evol
Mois	Tonnage vifs (tonnes)	Tonnage vifs (tonnes)		
Poulet				
Janvier	5084	6139		21%
Février	5617	5809		3%
Mars	5006	5868		17%
		Evolution trim 1 (20/19)		13%
Dinde				
Janvier	7716	11187		45%
Février	7697	11458		49%
Mars	7396	11268		52%
		Evolution trim 1 (20/19)		49%
Evolution trim 2 (20/19)				
Avril	6004	4249		-29%
Mai	6119	3523		-42%
Juin	7175	4157		-42%
		Evolution trim 2 (20/19)		-38%

Source: ONSA (Abattage Contrôlé)

détaille l'association. L'Anavi illustre également en chiffres l'impact de la Covid-19 sur les abattoirs.

Selon cette structure, les prix ont connu pour leur part, sur cette période Covid, «une baisse de plus de 25% en moyenne mettant les abattoirs dans

une situation de trésorerie extrêmement tendue». Dans un contexte déjà difficile en temps normal, la crise Covid-19 a, selon la même source, accentué les difficultés des abattoirs. «Leur marché, limité sur le poulet, aux enseignes modernes qui représentent moins

de 4% du flux commercial national de la volaille et à la restauration collective, sur sa toute petite partie qui respecte la loi, évaluée à 4% du même flux (sur un potentiel de 35%), a été très durement affecté aussi bien en termes de volume que de prix et de recouvrement», ajoute l'Anavi. Aussi, l'évolution «encourageante» de 13% sur le 1er trimestre reste corrélée à l'évolution de la production de poulet sur le plan national et limitera, selon la même source, le niveau d'abattage contrôlé «sous la barre des 9%». «Si on devait tenir compte de la tendance du 1er trimestre, la baisse sur le second dépasserait les 50% des volumes escomptés !», estime la même source qui s'exprime

également sur la dinde. A propos de celle-ci, plus évoluée dans l'abattage contrôlé que le poulet (près de 75% transitent par les abattoirs agréés en raison de sa taille), l'association indique que le marché s'est retrouvé avec la crise avec des volumes en attente d'abattage sans précédent face à une demande en très large décline. Malgré tous les efforts fournis par les abattoirs et le stockage massif, la situation est «catastrophique» aussi bien pour les abattoirs que pour les partenaires éleveurs. Les baisses importantes des volumes et des prix (plus de 40% comparés à la période) ne permettent pas de réduire les stocks sur pied et affaiblissent encore plus les abattoirs.

CDG : La certification ISO 9001 version 2015 du système de management de la qualité renouvelée

L'activité Gestion de l'épargne du Groupe CDG vient de maintenir la certification ISO 9001 version 2015 de son système de management de la qualité, et ce suite à l'audit de renouvellement mené par le cabinet international de certification TUV Rheinland, dont le périmètre couvre principalement les activités suivantes :



Consignations, Professions Juridiques, Fonds Institutionnels, Prestations Bancaires, Fonds d'Entraide Familiale et Management des Réseaux. «Le renouvellement de cette certification consolide davantage le rôle de tiers de confiance de la CDG et sa mission de mobilisation de fonds requérant une

protection particulière au service de l'intérêt général», peut-on lire dans un communiqué de la CDG. Cette certification témoigne de l'engagement du Groupe à améliorer en permanence ses processus afin d'assurer la meilleure qualité de service à sa clientèle tout en mettant en avant les atouts en termes d'offres innovantes.

Promotion du tourisme national Les ministres et hauts responsables invités à passer leur congé au Maroc

Les responsables gouvernementaux sont sollicités d'encourager le tourisme national. L'appel vient d'être lancé par une circulaire du chef de gouvernement qui invite «les secteurs ministériels, les établissements publics et les collectivités territoriales à contribuer à la promotion du tourisme national». Dans ce sens, la circulaire encourage à mettre en place des mesures, conformément aux lois en vigueur. Il s'agit notamment, pour lesdits responsables, de «l'obligation de passer les vacances de 2020 au sein du pays». Il est également ques-

tion de «préférer le tourisme national dans le cadre des services et privilèges offerts aux membres des établissements et associations d'œuvres sociales en mobilisant le soutien à



l'offre touristique nationale». La circulaire invite, de plus, à encourager l'organisation des conseils d'administration, des sessions de formation, des conférences et manifestations dans les établisse-

ments touristiques tout en recourant aux services des professionnels du secteur et en veillant à répartir les activités sur différentes régions.

Aujourd'hui
LE MAROC

Que l'information continue

24H/24
7J/7

Restez branchés sur toute l'actualité à travers nos plates-formes digitales

www.aujourd'hui.ma





PROGRAMME PREVISIONNEL
Maître d'ouvrage : ONICL
Année budgétaire : 2020 MODIFICATIF N°1

Le programme prévisionnel des marchés au titre de l'exercice budgétaire 2020 est modifié comme suit :

I- TRAVAUX :

Type de travaux	Objet des travaux	Lieu d'exécution	Mode de passation	période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Nature des soumissionnaires
NEANT						

II- ACHATS DE FOURNITURES :

Type de fournitures	Objet des fournitures	Lieu de livraison	Mode de passation	période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Nature des soumissionnaires
Fournitures bureautiques	Papier photocopieur	Rabat (siège)	Enchère Electronique inversée	2 ^{ème} semestre 2020	Service des Achats et des Moyens Généraux 05 37 21 73 13 samg@onicl.org.ma	Ouvert à toutes les catégories d'entreprises
	Acquisition de fournitures de bureau et imprimés	Rabat (siège)	Enchère Electronique inversée	2 ^{ème} semestre 2020	«	«
Mobilier de bureau	Acquisition du Mobilier de bureau	Rabat (siège)	Appel d'Offres Ouvert	1 ^{er} semestre 2020	«	100% PME
Acquisition des solutions	Acquisition d'une solution d'aide à la décision et de pilotage des activités de l'ONICL	Rabat (siège)	Appel d'Offres Ouvert	2 ^{ème} semestre 2020	«	Ouvert à toutes les catégories d'entreprises

III- ACHATS DE SERVICE :

Type de services	Objet des prestations	Lieu des prestations	Mode de passation	période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Nature des soumissionnaires
Renouvellement licences	Renouvellement des licences Microsoft et Redhat	Rabat (siège)	Appel d'Offres Ouvert	1 ^{er} semestre 2020	Service des Achats et des Moyens Généraux 05 37 21 73 13 samg@onicl.org.ma	100% PME
	Renouvellement des licences SOPHOS	Rabat (siège)	Appel d'Offres Ouvert	1 ^{er} semestre 2020	«	100% PME
	Renouvellement de support des produits Oracle	Rabat (siège)	Appel d'Offres Ouvert	2 ^{ème} semestre 2020	«	Ouvert à toutes les catégories d'entreprises
	Renouvellement des supports des licences F5-BIG-ASM I2600 et certificats SSL	Rabat (siège)	Appel d'Offres Ouvert	2 ^{ème} semestre 2020	«	100% PME
Etude	Elaboration de la cartographie des processus et des Risques pour le compte de l'ONICL	Rabat (siège)	Appel d'Offres Ouvert	2 ^{ème} semestre 2020	«	Ouvert à toutes les catégories d'entreprises
Migration logiciel	Migration de la solution BMAO-SAGE X3	Rabat (siège)	«	2ème semestre 2020	«	«
Surveillance et gardiennage	Prestations de surveillance, de gardiennage des locaux des services extérieurs de l'ONICL	Services extérieurs de l'ONICL	«	2 ^{ème} semestre 2020	«	«
Accueil et Intérim	Prestations d'assistanat et d'accueil	Siège et Services extérieurs	«	2 ^{ème} semestre 2020	«	100% PME
	Prestations d'accueil et d'intérim	Siège et Services extérieurs	«	2 ^{ème} semestre 2020	«	100% PME
Entretien et nettoyage	Prestations de nettoyage des locaux du Siège Central de l'ONICL, de son annexe à Rabat et des services extérieurs	Rabat (siège et annexe) et Services extérieurs	«	1 ^{er} semestre 2020	«	100% PME
Maintenance	Maintenance du Parc Téléphonique	Siège et Services Extérieurs	«	1 ^{er} semestre 2020	«	100% PME
	Maintenance des équipements de lutte contre l'incendie	Siège et Services Extérieurs	«	2 ^{ème} semestre 2020	«	100% PME

IV- ACHATS DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES :

- l'ONICL lancera des appels d'offres pour l'achat de Céréales dans le cadre de programmes Spécifiques décidés par le Gouvernement

* Les entreprises qui répondent aux conditions prévues à l'article premier de la loi n°53-00 formant charte de la PME.

Paraphé par :

Chef de la DRHAA :
 Chef du SAMG/DRHAA :

**LE DIRECTEUR DE L'OFFICE NATIONAL
 INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES ET DES LEGUMINEUSES**



Mode de scrutin, seuil, calendrier, vote obligatoire... de gros changements en vue

Elections : Les propositions des partis remises à l'Intérieur

Les prochaines échéances électorales promettent d'être singulières. Et pour cause. Le Royaume doit organiser tous les scrutins et donc renouveler toutes les instances élues avant le mois d'octobre 2021.

Mohamed Badrane
mbadrane@aujourd'hui.ma

Les élections 2021 c'est maintenant. En effet, le ministère de l'intérieur doit recevoir les propositions des partis avant la fin de cette semaine concernant les lois électorales. Dans ce sens, une source partisane affirme qu'il a été convenu de remettre les mémorandums des partis politiques le 19 juillet aux responsables gouvernementaux. «Le but est d'élaborer sur la base de ces mémorandums une première plateforme préliminaire des amendements

qui seront apportés aux lois électorales», poursuit la même source. Il faut dire que les prochaines échéances électorales promettent d'être singulières. Et pour cause. Le Royaume doit organiser tous les scrutins et donc renouveler toutes les instances élues avant le mois d'octobre 2021. Selon les responsables politiques, le renouvellement des instances élues doit intervenir avant la fin de l'été pour permettre la formation d'une majorité parlementaire en pers-

pective de l'inauguration de la nouvelle législature par le Souverain la deuxième semaine du mois d'octobre comme prévu par la Constitution du pays. La définition d'un calendrier ressemble aujourd'hui à un véritable casse-tête à la fois pour le gouvernement et les partis politiques. Faut-il organiser les communales avant les législatives? Pourra-t-on organiser les deux scrutins le même jour? Ce sont là autant de questions auxquelles les partis politiques devront répondre avant ce week-end dans le cadre de leurs mémorandums. Selon plusieurs responsables, chaque formation a sa propre vision.

Arbitrage

Le ton a été donné à l'occasion des réunions tenues ces derniers jours au siège du ministère de l'intérieur. Tour à tour, le ministre de l'intérieur, Abdelouafi Laftit, a eu une réunion avec les leaders et dirigeants de partis politiques représentés et non représentés au Parlement, dans le cadre des préparatifs des prochaines échéances électorales de 2021. Ces rencontres avaient été comme un premier contact pour sonder les partis concernant leurs propositions relatives essentiellement à la révision des lois encadrant le processus électoral, le mode de scrutin et l'annulation du seuil. Si le report des élections est de plus en plus écarté, l'amendement des lois électorales fait l'unanimité. Les principales propositions concernent le mode du scrutin ainsi que l'abaissement du seuil. Certaines voix appellent également à l'institution du vote obligatoire au Maroc, ce qui serait une première dans le pays. Cela dit, cette proposition ne fait pas l'unanimité ni dans le monde politique ni dans

l'opinion publique. Il faut dire que le taux de participation représente un grand enjeu à la fois pour le gouvernement et les responsables des partis politiques. Dans ce sens, l'une des propositions concerne le changement du jour du scrutin. Depuis des décennies, le Maroc avait fait le choix de programmer les élections automatiquement les vendredis. Or, il s'agit d'un jour de travail pour de nombreux marocains et certaines observateurs affirment que cela influe sur le taux de participation. Le Royaume va-t-il reprogrammer le jour de scrutin pour la première fois depuis des décennies? En tout cas, les élections de 2021 promettent de gros changements. Affaire à suivre.



Les principales propositions concernent le mode du scrutin ainsi que l'abaissement du seuil. Certaines voix appellent également à l'institution du vote obligatoire au Maroc, ce qui serait une première dans le pays.

Ce que dit la Constitution

Selon l'article 62 de la Constitution, «les membres de la Chambre des représentants sont élus pour cinq ans au suffrage universel direct. La législature prend fin à l'ouverture de la session d'octobre de la cinquième année qui suit l'élection de la Chambre. Le nombre des représentants, le régime électoral, les prin-

cipes du découpage électoral, les conditions d'éligibilité, le régime des incompatibilités, les règles de limitation du cumul de mandats et l'organisation du contentieux électoral, sont fixés par une loi organique». Pour sa part, l'article 63 stipule que «la Chambre des conseillers comprend au minimum 90 membres et au

maximum 120, élus au suffrage universel indirect pour six ans». Enfin, l'article 65 dispose que «le Parlement siège pendant deux sessions par an. Le Roi préside l'ouverture de la première session qui commence le deuxième vendredi d'octobre. La seconde session s'ouvre le deuxième vendredi d'avril».



Abdelouafi Laftit
Ministre de l'intérieur

Réunions

Le ministère de l'intérieur a organisé deux réunions avec les dirigeants des partis politiques. Dans des déclarations à la presse à l'issue de ces rencontres, des leaders partisans ont mis en exergue la nécessité d'une révision globale du code électoral, notamment en ce qui concerne le mode de scrutin, le retour au scrutin individuel et l'annulation du seuil. Cette réunion, tenue au siège du ministère de l'intérieur, en présence notamment du ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, Nouredine Boutayeb, s'inscrit dans le cadre de la méthodologie de concertation pour échanger avec les acteurs politiques sur les grandes questions nationales, y compris la préparation des prochaines échéances électorales prévues en 2021, une année électorale par excellence qui sera marquée par le renouvellement de l'ensemble des institutions représentatives nationales locales et professionnelles, qu'il s'agisse des conseils communaux, provinciaux et régionaux et des Chambres professionnelles, outre l'élection des représentants des salariés puis des deux Chambres du Parlement.



FENIE BROSSETTE S.A

Société Anonyme au Capital de 143.898.400 DH,
Siège Social : 284, Bd. Zerktoni - Casablanca
R.C. : Casablanca n°865

COMMUNIQUE

Les actionnaires de la société FENIE BROSSETTE, Société Anonyme au Capital de 143.898.400 DH, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le Jeudi 25 Juin 2020 à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Abdelmounaim FAOUZI. L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2019, ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été présentées comme suit :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux comptes, déclare approuver sans réserve les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, l'Assemblée Générale approuve les actes et les opérations accomplis par les membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et leur donne quitus plein, entier et sans réserve pour la gestion des affaires sociales durant cet exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat net de l'exercice 2019 qui s'élève à -59.903.765,06 MAD en report à nouveau, ce dernier s'établit ainsi à -135.833.467,92 MAD.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 et suivants de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes modifiée et complétée par la loi 20/05 et la loi 78/12 approuve les opérations conclues et réalisées au cours de l'exercice 2019.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Abdelmjid TAZLAOUI de son poste d'Administrateur et le remercie pour les efforts accomplis durant son mandat.

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Abdelmounaim FAOUZI en qualité d'Administrateur dont le mandat expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023 et constate sa nomination par le Conseil d'Administration en tant que Président Directeur Général.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Mesdames Habiba LAKLALECH et Wafa BELMAACHI en qualité d'Administrateurs indépendants dont le mandat expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat des Administrateurs:

- Société ZELLIDJA représentée par M. Abdelmjid TAZLAOUI
- Société SOMED représentée par M. Abdelmjid TAZLAOUI

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme le cabinet Grant Thornton - Fidarcoc en tant que Commissaire aux Comptes de la société pour une durée de trois exercices, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale délègue les pouvoirs à Monsieur le Président pour la fixation de sa rémunération.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, en application des termes de l'article 25 des statuts, fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à la somme de 700.332,24 MAD DH pour l'exercice 2019.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités prévues par la loi.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de transférer le siège social de la société de Casablanca - 284, Bd Zerktoni à Route de Médiouna - RN9 - Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar - Douar Ouled Hadda à compter du 25 juin 2020.

DOUZIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède l'article 4 des statuts de la Société est désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est établi à Route de Médiouna - RN9 - Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar - Douar Ouled Hadda. »

Le reste de l'article reste inchangé.

Les états de synthèse certifiés par les Commissaires aux comptes, dont extrait du rapport publié, n'ont subi aucun changement par rapport à ceux publiés le 30 Avril 2020 dans le journal Aujourd'hui le Maroc.

Société Fenie Brossette
S.A au capital de 143.898.400 dirhams
R.C. Casablanca 865 / IF : 01620962
ICE : 00084803000004
284, Boulevard Zerktoni - Casablanca



KPMG
11, Avenue Bir Karam - Souissi
10 170 Rabat

Aux Actionnaires
FENIE BROSSETTE
Boulevard Zerktoni
Casablanca



Deloitte Audit
Bd Ibn Mohammed Ben Abdallah
N°1001 C - Tour Insee 1 - 1^{er} étage
La Marina-Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société FENIE BROSSETTE S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 126 525 592,72 MAD dont une perte nette de 59 903 765,06 MAD. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 Mars 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à date.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèses ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société FENIE BROSSETTE S.A. au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus et comme mentionné dans l'état B5 de l'ETIC « tableau des provisions », nous attirons votre attention sur le fait que suite à l'arrêt rendu en appel sur une affaire litigieuse en Côte d'Ivoire dans laquelle la société a été condamnée à payer un montant de 28 MMAD, FENIE BROSSETTE S.A. constituée au cours de l'exercice une provision complémentaire de 15 MMAD pour couvrir la totalité du risque.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, arrêté le 25 mars 2020, destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Le 29 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes



Abderrazzak Mzougui
Associé



Sakina Bensouda-Kerchi
Associée

www.feniebrossette.ma
Tél. : +212 (0) 5 22 63 91 00 à 07
Fax : +212 (0) 5 22 49 02 27 / 24 91 32
Contact: s.meksi@fenie-brossette.ma



Sur les 15.000 ménages participant à sa dernière enquête

Un quart de migrants potentiels sondés par le HCP

Leila Ouchagour

louchagour@aujourd'hui.ma

«Le plus clair des MRE est en Europe et le plus gros de l'émigration se dirige vers l'Europe, même si la balance penche de plus en plus vers certains pays du sud de l'Europe (Espagne et Italie)», c'est l'une des conclusions tirées des derniers résultats de l'enquête nationale sur la migration internationale réalisée en 2018-2019 et dévoilés par le HCP. Ce document précise que des destinations plus récentes prennent de l'importance, surtout pour des profils plus qualifiés et des modèles migratoires différents (Canada et Etats-Unis d'un côté, pays arabes de l'autre).

Zoom sur quelques éléments les plus saillants de l'enquête.

4 femmes sur 10 sont professionnellement qualifiées

«Près du quart des non-migrants ont l'intention d'émigrer (23,3%). Elle ne varie guère selon le type de ménages. Cependant, elle diffère de manière significative selon le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et la région», relève ladite enquête soulignant qu'elle est plus élevée pour les hommes que pour les femmes, 28,6% contre 17,7%. Par âge, celle-ci atteint 40% chez les jeunes (15-29 ans) et tombe à 10% chez ceux plus âgés (45-59 ans). Elle touche un quart de ceux ayant le niveau d'études secondaires ou supérieurs et monte

à quatre sur dix pour ceux qui ont suivi une formation professionnelle. Sans surprise, l'intention d'émigrer est élevée parmi les non-migrants chômeurs. «Elle concerne un sur deux (50,9%). Cependant même les actifs occupés expriment une intention d'émigrer non négligeable, plus de deux sur dix (21,9%)», relève la même source.

L'emploi et les conditions de travail sont les principaux motifs

L'enquête fait ressortir trois principales raisons (ou groupes de raisons) de vouloir émigrer (84% du total). Il s'agit de l'emploi et les conditions de

travail (60,3%), les études et la formation (15,5%) et le niveau de vie (8,2%). «Ces raisons d'émigrer diffèrent principalement selon le sexe et en second lieu selon le niveau scolaire et le statut d'emploi. Les autres facteurs, comme l'âge, le milieu de résidence, l'état matrimonial et le type de ménage ont une incidence limitée», souligne le HCP dans son document ajoutant que selon le sexe, les raisons liées à l'emploi et aux conditions de travail sont beaucoup plus élevées pour les hommes que les femmes, 68,5% et 45,8% respectivement. Par ailleurs, celles liées aux études et formation sont beaucoup plus élevées pour les femmes, respectivement 11,8% et 22,3%. Il en va de même pour la recherche d'un meilleur niveau de vie (6,8%/10,8%) et de meilleurs services sociaux et de santé (2,3%/7,3%).

5,4% des répondants ont tenté une expérience migratoire

Il s'avère que l'Europe arrive en tête des destinations des personnes ayant répondu à cette enquête (81,1%). Les trois principaux pays d'immigration des Marocains sont la France, l'Espagne et l'Italie. Viennent ensuite les pays de l'Amérique du Nord avec 9,2%. Notons que sur la large proportion des non-migrants ne désirant pas de quitter le Maroc, seuls 5,4% a tenté, sans succès, une expérience migratoire auparavant.

Méthodologie et terminologie de l'enquête

Pour mener son enquête, le HCP précise que la taille de l'échantillon relative à chacune des catégories des migrants a été fixée en tenant compte des objectifs assignés à l'enquête, des moyens disponibles et des contraintes techniques liées au degré de précision et au phénomène de non réponse. Il en ressort que la taille globale de l'échantillon est de 15.076 ménages. «Cette taille est jugée suffisante pour assurer une représentativité des principales caractéristiques liées aux phénomènes de la migration internationale au niveau national et des deux milieux de résidence, urbain et rural», indique la même source ajoutant que cet échantillon comporte 4.072 ménages ayant au moins un migrant de retour, 8.144 ménages ayant au moins un migrant actuel et 2.860 ménages ayant au moins une personne non migrante.

Sur le plan de la terminologie, l'enquête désigne par migrant actuel toute personne marocaine âgée de 15 ans ou plus, qui était membre du ménage objet de l'enquête, qui a émigré à l'étranger et réside actuellement dans un autre pays. Une telle personne peut être temporairement présente dans le ménage au moment de l'enquête et de l'entretien, par exemple en vacances ou en visite chez les parents. Le migrant de retour est tout membre du ménage marocain ayant résidé à l'étranger dans un pays pour une durée d'au moins trois mois, qui est rentré au Maroc depuis le 1er janvier 2000 et était âgé de 15 ans ou plus à son retour. Enfin, le non-migrant est tout membre du ménage du groupe d'âge (15-59 ans) qui n'a jamais résidé à l'étranger ou qui a voyagé à l'étranger pour une durée inférieure à trois mois.

Aujourd'hui

LE MAROC

Directeur de la publication : Saâd Benmansour

Quotidien d'information générale · 19^{ème} année · N°4692 · Du vendredi 17 au dimanche 19 juillet 2020 · 25-27 Dou Al Kiida 1441 · Prix : 4 DH

Eté 2020 Concilier prévention routière et protection sanitaire

SPECIAL

EN PARTENARIAT AVEC


AFRIQUIA
افريقيا

Carburants
Premium

PROTECTION MAXIMALE
QUALITÉ SUPÉRIEURE
UN MOTEUR PLUS PERFORMANT



AFRIQUIA.MA



En plus des mesures de sécurité, la pandémie impose un changement de paradigme

Sécurité routière : Un été pas comme les autres



circonstances aggravantes en cas d'accident. Dans certains cas, la récupération du permis de conduire passe par le suivi d'un stage d'éducation à la sécurité routière. Il était question également dans le cadre de cette loi de créer un Observatoire national de recherches administratives et techniques relatives aux accidents de la route corporels. En plus du volet législatif, la stratégie nationale ambitionne de provoquer des changements au niveau des comportements des usagers de la route. C'est pour cette raison qu'un concept nouveau avait été dévoilé par la tutelle. Il s'agit de permettre aux conducteurs responsables d'un accident de la circulation ayant causé des décès ou des blessures involontaires avec circonstances aggravantes, de suivre une session d'éducation à la sécurité routière. Ces sessions sont organisées dans les établissements d'éducation à la sécurité routière autorisés par le ministère de l'équipement et des transports. Dans le détail, une session d'éducation à la sécurité routière se déroule sur 3 jours consécutifs, à raison de 7 heures par jour. Malgré toutes ces mesures, les résultats se font toujours attendre. Pourtant, des budgets sont débloqués et des structures sont créées. L'hécatombe sur les routes doit ainsi pousser à poser les vraies questions et partant, prendre les décisions qui s'imposent. Les indicateurs de sécurité routière, notamment le nombre de tués rapporté à la population ou au parc des véhicules, restent insuffisants comparés à ceux des pays développés. Il est primordial d'agir pour faire cesser l'hémorragie sur les routes. Le temps est ainsi venu pour se détacher de cette image d'un pays où les routes tuent des milliers d'innocents par an sachant que de nombreux accidents restent évitables.

Déconfinement, période estivale, Aïd Al-Adha sont autant d'éléments qui vont sensiblement influencer sur le trafic routier au cours des prochaines semaines. Car en plus de la reprise d'un grand nombre d'activités dont celle du transport de voyageurs, les familles marocaines prendront elles aussi la route des vacances. Cette montée de trafic est évidemment un signal positif et rassurant sur le plan économique mais requiert également un accompagnement et une mobilisation de la part des pouvoirs publics pour assurer aussi bien la fluidité des flux que la prévention sans oublier la dimension sécurité et protection sanitaire qui viendra s'ajouter cette année à cause de l'épisode Covid-19. Depuis plusieurs semaines, un dispositif a été annoncé pour sensibiliser les usagers de la route à tous ces aspects, notamment en ce qui concerne les centres de visite technique mais aussi les dispositions opérationnelles au niveau des centres d'immatriculation. Malheureusement, le pays depuis de longues années mène une lutte acharnée contre l'insécurité routière. Des milliers de gens perdent la vie chaque année dans des accidents de la route sans oublier les invalides et les drames familiaux. Sur le plan économique, l'impact est également non négligeable. C'est la raison pour laquelle une stratégie nationale a été déployée pour mieux coordonner les actions publiques en matière de prévention. Il faut dire que l'adoption d'un nouveau code de la route il y a plus d'une décennie a permis d'introduire plusieurs nouveautés mais les résultats sont en deçà des aspirations

pour tous les acteurs. Les autorités avaient décidé de revoir certaines dispositions dans le code de la route actuellement en vigueur. Ainsi, les changements devaient renforcer les procédures légales pour la lutte contre les accidents de la route. Concrètement, la nouvelle loi a apporté des changements relativement importants, notamment l'introduction de nouvelles infractions tout en durcissant les sanctions y afférentes (refus de se soumettre à l'éthylotest, usage du téléphone lors de la conduite), avec le retrait de points sur le permis de conduire. En outre, les infractions relatives à la circulation en sens interdit et le dépassement défectueux sont désormais considérées comme des

La nouvelle loi a apporté des changements importants, notamment l'introduction de nouvelles infractions tout en durcissant les sanctions y afférentes, avec le retrait de points sur le permis de conduire.



FAITES VOUS LIVRER VOTRE BOUTEILLE DE GAZ EN UN CLIC



OFFRE SPÉCIALE

DU 1 AU 31 JUILLET

~~330DH~~

239DH

BOUTEILLE + RECHARGE (ZONE 0)

LIVRAISON GRATUITE
POUR LES NOUVEAUX
CLIENTS

DÉTENDEUR
50DH



Votre service
de livraison

#RestezChezVous

05 20 10 05 20

offre valable dans la limite du stock disponible
du 1er au 31 juillet 2020

MYGAZ
غازي



Elle court jusqu'en 2027 avec l'ambition de réduire sensiblement le nombre des accidents

Une stratégie pour mieux lutter contre l'insécurité routière



Depuis plusieurs années, le Maroc tente par tous les moyens de lutter contre l'hécatombe des routes. Il faut dire que que les accidents de la circulation causent annuellement, en moyenne, près de 3.500 décès et 12.000 blessés graves, soit une moyenne de 10 tués et 33 blessés graves par jour. Les responsables sont conscients des drames que ces accidents peuvent provoquer pour les familles. Certes, les statistiques permettent d'évaluer le niveau d'insécurité routière au niveau mondial et national, néanmoins, les chiffres, avec toute leur froideur, ne révèlent jamais la douleur des familles, les destins et les vies brisés. En plus d'être à l'origine de drames humains, ces accidents pèsent lourdement sur nos services de santé et sur notre économie. Une première stratégie menée entre 2004-2013 avait permis, selon les responsables, de sauver près de 9.210 vies et d'épargner des milliers de blessés graves. Toutefois les indicateurs de sécurité routière, notamment le nombre de tués rapporté à la population ou au parc des véhicules, restent insuffisants comparés à ceux des pays développés. C'est pour cette raison que le pays a décidé de mettre en place une stratégie nationale de sécurité routière 2017-2026, pragmatique et ambitieuse pour combattre l'accidentologie routière sous toutes ses formes. « Cette nouvelle stratégie définit une vision plus exigeante et concentrée sur le long terme pour développer « des comportements responsables et des routes plus sûres au Maroc ». Elle fixe un objectif ambitieux et chiffrable qui se traduit par la réduction, à l'horizon de 2026, de la mortalité routière de moitié par rapport à son niveau actuel (moins de 1.900 tués sur les routes en 2026), avec un objectif intermédiaire de ne pas dépasser 3.000 tués en 2020 », expliquent les responsables. Ces

derniers expliquent que l'approche adoptée pour atteindre cet objectif est basée sur une analyse et un scanning scientifique des statistiques de l'accidentologie qui a permis de dégager des enjeux stratégiques pour lesquels le potentiel de réduction du nombre de victimes ou de la gravité des séquelles d'accidents est plus important, à savoir les piétons (992 décès, 28% de l'ensemble des tués) ; les « 2 et 3 roues motorisées » (852 décès, 24% de l'ensemble des tués) ; les accidents impliquant un seul véhicule (545 décès, 16% de l'ensemble des tués) ; les enfants de moins de 14 ans (356 décès, 10% de l'ensemble des tués) ; enfin les transports professionnels (305 décès, 8,7% de l'ensemble des tués). Les acteurs impliqués dans la lutte font notamment le pari de l'éducation. C'est le cas notamment de Narsa qui fait de l'éducation l'un de ses objectifs stratégiques. Concrètement, il est question de porter les

Une première stratégie menée entre 2004-2013 avait permis, selon les responsables, de sauver près de 9.210 vies et d'épargner des milliers de blessés graves.

efforts sur trois catégories de population : la population déjà titulaire d'un permis de conduire, la population des « conducteurs en devenir », et la population des usagers vulnérables. S'agissant de la population des « conducteurs en devenir », il s'agit majoritairement de la jeunesse marocaine, et également des adultes qui ne disposent pas encore du permis de conduire. Pour eux, plusieurs leviers doivent être actionnés davantage : l'éducation et la prévention routière en milieu scolaire et parascolaire et l'amélioration du niveau de maîtrise du socle minimum de connaissances théoriques et pratiques à acquérir pour pouvoir obtenir le permis de conduire. La deuxième cible est constituée de la population déjà titulaire du permis de conduire. « Elle a quant à elle pris des habitudes, souvent mauvaises, qu'il est difficile de faire changer simplement et de manière pérenne. Il s'agit donc principalement d'utiliser tous les leviers communicationnels pour informer et sensibiliser cette population et également de profiter des sessions d'éducation à la sécurité routière (récupération de points) pour rappeler les règles et le cadre à respecter, et créer un « choc salutaire » sur les conséquences de l'incivisme au volant », précisent les responsables. Enfin, la troisième cible regroupe la population des usagers vulnérables. « Elle englobe potentiellement la première population, avec les piétons, les enfants de moins de 14 ans et les utilisateurs de 2 ou 3 roues. Les leviers communicationnels, l'éducation et la prévention routière en milieu scolaire et parascolaire, ainsi que les actions de proximité réalisées avec les composantes de la société civile et les différents partenaires doivent permettre de toucher cette population », conclut la même source.





**ELECTRA VOUS OFFRE
UN CONTRÔLE GRATUIT
DE VOTRE BATTERIE POUR
CONDUIRE EN TOUTE SÉCURITÉ**



**PRENEZ RENDEZ VOUS
0522 75 35 10**

QUALITÉ



Chez Electra, la notion de qualité est au centre de notre stratégie. C'est grâce à la fiabilité de nos batteries que nous célébrons nos victoires, jour après jour.

INNOVATION



La Recherche et développement ainsi que l'innovation continue nous ont permis de rapidement nous positionner comme des précurseurs et leaders sur le marché de la batterie.

DURABILITÉ



Nos batteries Electra sont réputées fiables, durables sur le long terme et respectueuses de l'environnement, grâce à notre usine de traitement des batteries usagées.

www.electra-batteries.com

Bd, Ahl Loghlam, Route de Tit Mellil
20630 Casablanca - Morocco
T: (212) 522 753 510
E: z.cherrab@electrabatterie.com



Destiné à assurer la sécurité des usagers et contrer la propagation du virus Post-confinement : Un plan spécial pour la reprise

De nombreux services liés au trafic routier et au domaine des transports ont été impactés par la pandémie et le confinement. Dans ce sens, la Narsa a mis en place un plan spécial pour contrer les dangers potentiels du coronavirus. Ainsi, il a été procédé à l'élaboration d'un plan de travail intégré relatif à la reprise des activités des services publics supervisés par l'Agence et les différents services y relevant, notamment les centres d'immatriculation de véhicules, les centres de contrôle technique de véhicules et les établissements d'enseignement de la conduite. «Afin d'éviter les risques toujours encourus par le coronavirus ou Covid-19 selon le terme scientifique, il est impératif pour toute personne de prendre les mesures préventives nécessaires afin de ne pas s'exposer ou exposer les autres au risque d'infection par ce redoutable virus et causer ainsi une rechute sanitaire pour notre pays. Et comme la plupart des risques sont concentrés dans les lieux de rassemblement et de travail incluant de nombreux employés et usagers, la prise de mesures individuelles et collectives à ces endroits est nécessaire afin d'éviter la propagation du coronavirus», apprend-on auprès des responsables. «L'Agence nationale de la sécurité routière a lancé une campagne de communication et de sensibilisation afin d'informer les citoyens sur ses démarches et mesures prises pour se préparer à la période du déconfinement. Les services externes de la Narsa, les établissements d'enseignement de la conduite et les centres de visite technique seront parmi les institutions les plus sollicitées par les citoyens pour répondre à leurs besoins. Il a donc fallu prendre plusieurs mesures préven-



tives que ce soit de la part de toutes les institutions affiliées à la Narsa ou opérant sous sa tutelle ou des citoyens et usagers souhaitant bénéficier de leurs services», ajoute la même source. Ainsi et dans le cadre de l'exécution du plan élaboré par le ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration en vue de l'assouplissement prévu des mesures du confinement, comme les autres établissements publics, les institutions affiliées à la Narsa se sont engagées à prendre plusieurs mesures préventives pour assurer la santé et la sécurité pour tous ainsi que le fonctionnement normal des services. Concrètement, il s'agit s'assurer la désinfection régulière des établissements et assurer une bonne hygiène dans les locaux. La

«Comme la plupart des risques sont concentrés dans les lieux de rassemblement et de travail incluant de nombreux employés et usagers, la prise de mesures individuelles et collectives à ces endroits est nécessaire afin d'éviter la propagation du coronavirus».

liste des engagements compte également la mise en place d'un service de prise de rendez-vous aux usagers ainsi que la mise à leur disposition d'outils de désinfection, d'hygiène et les appareils de mesure de la température. Aussi, les responsables évoquent l'engagement du personnel à porter des masques, aérer les bureaux et éviter les rassemblements. Le dispositif prévoit également l'élimination des files d'attente pour éviter les rassemblements avec l'utilisation d'un calendrier numérique des rendez-vous quotidiennement. Cette mesure est notamment destinée à réduire au strict minimum le nombre de personnes dans les établissements et organiser l'accès aux institutions. Enfin, les responsables ont annoncé l'utilisation d'autocollants au sol et de panneaux appelant les usagers à respecter la distance de sécurité. Le plan de reprise concerne également les centres d'immatriculation. Ces derniers comptent parmi leurs missions la délivrance de documents administratifs, tels que les permis de conduire provisoires et définitifs et les cartes grises. Pour faciliter l'accès des citoyens à l'administration et garantir les bonnes conditions de travail à ses employés suivant les mesures sanitaires en vigueur, un programme de prise de rendez-vous électroniques a été mis en place. A l'intérieur des centres, il est également recommandé de respecter les mesures préventives individuelles et collectives et des consignes des responsables (désinfection des mains, port du masque, prise de température, respect de la distanciation...).





Devenir l'entreprise énergétique la plus respectée d'Afrique

Vivo Energy est l'entreprise opérant en Afrique sous la marque mondialement reconnue **Shell**. Notre ambition est d'offrir dans les pays où nous intervenons le meilleur des produits et services Shell, avec des approvisionnements fiables, une expertise technique et un service client sans pareil. Pour y parvenir, nous appliquons les standards en matière de santé et de sécurité les plus élevés du secteur, et sommes engagés à fournir les carburants et lubrifiants à la qualité reconnue de Shell de manière socialement et écologiquement responsable.

Au Maroc, nos équipes développent une approche visant à répondre aux besoins de nos clients. A travers l'accès à la technologie de Shell, ses produits et services, nous visons à fournir une forte valeur ajoutée à leurs opérations. Nous voulons ainsi être le choix de référence de nos clients.

Le confinement a eu un impact positif sur l'accidentologie

Baisse spectaculaire de 32,7% des tués durant les 5 premiers mois de l'année



Le confinement a eu un réel impact sur les chiffres de la sécurité routière. Avec les mesures de confinement sanitaire imposées dès le 20 mars, le nombre de morts sur les routes a très nettement baissé. En effet, durant la période allant du 20 mars au 31 mai 2020, on relève des baisses spectaculaires pour tous les indicateurs. Ainsi, la comparaison du bilan provisoire de la période allant du 20 mars à 31 mai 2020 avec les données provisoires de la même période de l'année 2019 fait ressortir une diminution de 68,69% du nombre des accidents corporels, soit 6.139 au lieu de 19.610. Le nombre de tués a baissé de 57,84% (242 tués au lieu de 574).

A noter que la plus forte régression a été enregistrée du côté des blessés légers avec 71,91%, soit 7.539 au lieu de 26.836. Pour leur part, les blessés graves ont diminué de 67,14% pour s'établir à 505 au lieu de 1.537. Par ailleurs, en établissant la comparaison des chiffres des 5 premiers mois de 2020 par rapport à ceux des 5 premiers mois de l'année 2019, force est de constater que tous les indicateurs de la sécurité routière ont enregistré des baisses importantes. Ainsi, le nombre des tués a baissé de 32,74% pour s'établir à

873. Les accidents mortels, qui se sont chiffrés à 802, ont diminué de 29,28%. Pour leur part, les accidents corporels ont subi une diminution de 30,79%, soit 28.394. A noter que la plus forte baisse (- 36,89%) a été enregistrée au niveau des blessés graves qui se sont établis à 2.073. Quant aux blessés légers, leur nombre a diminué de 32,85% en s'établissant à 36.864.

Le nombre de morts en baisse de 43,9% au mois de mai

Le nombre de tués qui s'est chiffré à 135 a régressé de 43,98% au mois de mai 2020 en comparaison avec les données du mois de mai 2019. Il en va de même pour les accidents mortels qui ont enregistré une diminution de 40,19% en s'établissant à 128. Cette chute spectaculaire de la mortalité routière s'explique par la mise en place des mesures de confinement sanitaire à partir du 20 mars 2020, avec une réduction de la mobilité des personnes au strict minimum, ce qui a entraîné une forte diminution des risques routiers. L'analyse des statistiques provisoires du mois de mai 2020 comparées à celles d'avril 2019 fait ressortir une diminution

de 61,97% des accidents corporels qui se sont établis à 3.281. Pour leur part, les blessés graves ont régressé de 56,60% en se chiffrant à 286. Il en va de même pour les blessés légers qui ont baissé de 65,22% en se chiffrant à 4.039. Les usagers vulnérables, à savoir les piétons et les usagers des deux et trois roues, représentent de loin la catégorie la plus touchée par les accidents de la route enregistrant environ 67% des tués. Viennent ensuite les usagers des voitures de tourisme qui constituent plus de 21% de l'ensemble des tués au titre du mois de mai 2020. Ces trois principales catégories d'usagers, qui cumulent plus de 88% de l'ensemble des tués, ont enregistré de fortes diminutions par rapport au mois de mai 2019 : -62,30% pour les piétons, -33,66% pour les usagers des deux et trois roues et -49,12% pour les usagers des véhicules légers.

Accidents : Des baisses variant entre 25% et 66% au niveau des régions

Les douze régions du Royaume ont enregistré des diminutions du nombre des accidents en mai 2020 par rapport à mai 2019 variant entre -25,32% dans la région de Laâyoune-Sakia El Hamra et -66,15% dans la région de Rabat-Salé-Kénitra. S'agissant du nombre des tués, 10 régions sur les douze ont connu des baisses variant entre -18,75% dans la région Beni Mellal-Khénifra et -100% dans la région de Laâyoune-Sakia El Hamra.

D'autre part, les régions de Souss-Massa avec 20 tués et Dakhla-Oued Ed Dahab avec 1 tué ont enregistré une stagnation de cet indicateur. Pour ce qui est des blessés graves, dix sur les douze régions ont enregistré des diminutions importantes, en mai 2020 par rapport à mai 2019, variant entre -42,86% dans la région de Laâyoune-Sakia El Hamra et -72,73% dans la région de Darâa-Tafilalt. En revanche, les régions de Guelmim-Oued Noun (10 blessés graves en mai 2020 au lieu de 9 en mai 2019) et Dakhla-Oued Ed Dahab (deux blessés graves en mai 2020 au lieu d'un en mai 2019) ont enregistré des hausses du nombre des blessés graves, soit respectivement +11,11% et +100%. En ce qui concerne les blessés légers, les douze régions ont enregistré des baisses variant entre -28,16% dans la région de Laâyoune-Sakia El Hamra et -70,89% dans la région de Rabat-Salé-Kénitra.

Les douze régions du Royaume ont enregistré des diminutions du nombre des accidents en mai 2020 par rapport à mai 2019 variant entre -25,32% dans la région de Laâyoune-Sakia El Hamra et -66,15% dans la région de Rabat-Salé-Kénitra.



AFRIQUIA
افريقيا

Carburants **Premium**

**PROTECTION MAXIMALE
QUALITÉ SUPÉRIEURE
UN MOTEUR PLUS PERFORMANT**



AFRIQUIA.MA



Des cellules d'audit veilleront au respect des mesures prévues par le cahier des charges

Contrôle technique : Les nouvelles règles



Les centres de contrôle technique ont repris leur activité le 12 juin dernier. L'Agence nationale de sécurité routière (NARSA) avait, rappelons-le, procédé le 19 mars à la fermeture de ces centres en raison du confinement. Et par conséquent, près de 850.000 véhicules se sont retrouvés en attente de contrôle technique.

Pour éviter les flux massifs, les opérateurs, en partenariat avec la Narsa, ont mis en place un système de prise de rendez-vous. Ainsi, un nouveau portail électronique baptisé «Narsa services» a été mis en place afin de permettre à chaque usager de prendre rendez-vous avant de se rendre dans un centre de contrôle technique. Il est important de signaler qu'un cadre référentiel et un cahier des charges ont été élaborés par le ministère de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau à travers l'Agence nationale de sécurité routière pour préparer la reprise de l'activité dans le secteur du contrôle technique des véhicules après la levée du confinement. Les centres de contrôle technique sont ainsi tenus de respecter les mesures d'urgence sanitaire qui reposent sur la maîtrise et la gestion des flux des véhicules et des personnes, les règles d'hygiène (distanciation, désinfection, masques, visières, prise de température pour le personnel...). Par ailleurs, il est prévu une augmentation exceptionnelle de la capacité de production journalière maximale des centres de 25 véhicules légers par ligne et par agent visiteur au lieu de 20 véhicules. Pour les véhicules poids lourds, le quota par ligne et par agent visiteur a été fixé à 16 au lieu de 13 véhicules. Le cahier des charges prévoit également une augmentation exceptionnelle du volume horaire de travail journalier à 10h/jour avec respect strict du code du travail et la durée minimale réglementaire de chaque contrôle est de 20 mn pour les véhicules légers et de 30 mn

Les centres de contrôle technique sont tenus de respecter les mesures d'urgence sanitaire qui reposent sur la maîtrise et la gestion des flux des véhicules et des personnes ainsi que les règles d'hygiène.

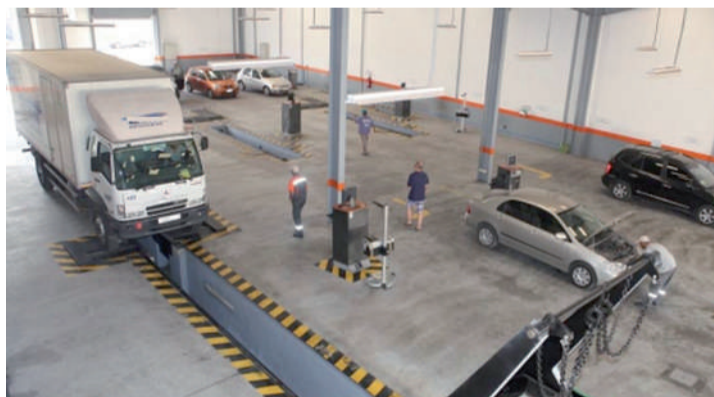
pour les poids lourds. D'autre part, il a été décidé que les PV du contrôle technique des véhicules légers ayant atteint l'âge de 5 ans entre le 18 mars et le 10 juin 2020 ont une validité d'une année à partir de la date correspondant à l'âge de 5 ans. Cette mesure concerne uniquement les véhicules soumis au contrôle périodique annuel. Dans un communiqué publié le 25 juin, l'Agence a fait savoir à tous les usagers des centres de contrôle technique que la validité des procès-verbaux favorables de contrôle technique périodique annuel des véhicules délivrés par lesdits centres depuis le 12 juin 2020 est d'une année à compter de la date de la réalisation du contrôle du véhicule. Les véhicules ayant des récépissés de mutation doivent réaliser le contrôle technique pour

compléter leurs dossiers avant la livraison des cartes grises originales.

Les délais de contrôle technique complémentaire des véhicules en retard ayant passé un contrôle technique déclaré défavorable avant le 19 mars 2020 seront prolongés d'un mois après la date de reprise d'activité. Pour la prise de rendez-vous des cyclomoteurs, un quota maximal de 30 opérations est prévu par jour et par centre.

Un comité de suivi et de coordination

Le cahier des charges prévoit la mise en place d'un Comité de coordination et de suivi au niveau central composé des représentants de la Narsa, des réseaux des centres de contrôle technique et des deux fédérations des centres de contrôle technique. Ce comité est ainsi chargé du suivi et de l'évolution de l'activité, de l'application et du respect des dispositions prévues dans le cadre du cadre référentiel et cahier des charges. Par ailleurs, il est important de signaler que les réseaux continueront à assurer un contrôle des centres de visite technique conformément à la réglementation en vigueur. Ils doivent saisir la Narsa de tout manquement par rapport au respect de cette réglementation. Ils sont aussi tenus de remonter toutes les contraintes liées à la reprise de l'activité sous les conditions actuelles de travail en informant la Narsa et le Comité de suivi. Pour sa part, la Narsa mettra en place des cellules d'audit et de contrôle des centres pour veiller à l'application et au suivi constant des mesures prévues par le cadre référentiel et le cahier des charges. Aussi, il sera procédé à une réévaluation de ces différentes mesures en vue de les réadapter et de les réajuster si le besoin se fait ressentir et proposer de nouvelles consignes au comité de suivi pour adoption.



Démarrage de la saison estivale

ADM appelle à plus de vigilance

La saison estivale est sans conteste la période de l'année durant laquelle le réseau autoroutier connaît une nette hausse du trafic. Le flux enregistré dans ce sens atteint des pics considérables. Une augmentation qui n'est pas sans risque puisqu'elle s'accompagne d'un accroissement du nombre des accidents chaque année en cette phase. En vue de limiter les dégâts sur le réseau autoroutier et garantir aux clients-usagers une expérience saine et fluide durant les vacances, la Société nationale des autoroutes du Maroc (ADM) a choisi de communiquer sur les principales causes d'accidentologie et de donner par conséquent des conseils de précaution à ses clients-usagers. L'opérateur place son action sous la devise : **«Votre sécurité, Notre priorité commune»**.

«Suite à la montée du trafic autoroutier constatée à l'occasion des départs en vacances, ADM insiste sur les consignes de sécurité pendant et avant le trajet pour un voyage en toute sécurité», peut-on apprendre de l'opérateur autoroutier. Dans une démarche de sensibilisation, ADM rappelle à ses clients-usagers que les accidents mortels sur les autoroutes marocaines sont essentiellement dus à 4 facteurs principaux. Par ordre d'importance, l'excès de vitesse ressort en premier. La somnolence au volant fait également partie des premières causes d'accidentologie, suivie de l'inattention suite à l'usage des objets connectés au volant ainsi que de la vétusté ou le manque d'entretien du véhicule. «Ces causes ont été révélées par le premier baromètre de la conduite responsable au Maroc réalisé en partenariat avec la fondation Vinci Autoroutes», apprend-on d'ADM. Après avoir énuméré les causes des accidents, la Société nationale des Autoroutes du Maroc vient lister une série de recommandations. Le respect des limitations des vitesses est la première consigne de sécurité émise dans ce sens. Les clients-usagers sont en effet appelés à ne pas dépasser la vitesse sur les axes autoroutiers, notamment près des gares de péage et aux abords des chan-



Agent d'assistance en intervention sur l'autoroute.

tiers. ADM insiste par ailleurs sur le repos des conducteurs. Il doit être bien reposé avant de prendre l'autoroute comme il est appelé à se reposer toutes les deux heures et dès les premiers signes de somnolence. L'usage des objets connectés au volant est prohibé. Il est également recommandé aux clients-usagers de vérifier l'état général du véhicule, notamment l'état d'usure et la pression des pneus. Il est à noter qu'ADM a pris toutes les dispositions nécessaires pour gérer le trafic de cette période. L'opérateur autoroutier travaille en étroite collaboration avec les équipes de la Protection civile et celles de la Gendarmerie royale pour un maximum de sécurité sur le réseau autoroutier. ADM invite par ailleurs les clients-usagers à organiser en avance leurs voyages et se renseigner sur l'état instantané du trafic en consultant l'application ADM Trafic. La société les invite également à éviter

les heures de pointe sur les axes autoroutiers proches des stations balnéaires, notamment entre 17h et 20h en milieu de semaine et entre 17h et 22h les week-ends.

Rappel des 4 principales causes d'accidents au Maroc

- La vitesse excessive
- La somnolence au volant
- L'inattention causée par l'utilisation des objets connectés au volant
- La vétusté ou le manque d'entretien du véhicule

Ayant pour devise
«Votre sécurité, Notre priorité commune»

Les consignes de sécurité d'ADM en bref

- Respecter les limitations de vitesse, sur l'autoroute, près des gares de péage et aux abords des chantiers
- Veiller à être bien reposé avant de prendre l'autoroute et se reposer toutes les deux heures et dès les premiers signes de somnolence
- Ne pas utiliser d'objets connectés au volant
- Vérifier l'état général du véhicule, notamment l'état d'usure et la pression des pneus.

En vue de limiter les dégâts sur le réseau autoroutier et garantir aux clients-usagers une expérience saine et fluide durant les vacances, la Société nationale des autoroutes du Maroc (ADM) a choisi de communiquer sur les principales causes d'accidentologie et de donner par conséquent des conseils de précaution à ses clients.

Sécurité des clients usagers du réseau autoroutier
ADM et la DGPC pleinement engagées

L'engagement d'ADM pour la sécurité des clients usagers a été matérialisé depuis avril 2018 à travers une importante convention scellée avec la Direction générale de la protection civile (DGPC). Ce partenariat a pour objet la construction sur le réseau autoroutier, l'équipement, le fonctionnement et l'entretien de 11 postes prioritaires permanents de secours ainsi que l'acquisition de 13 ambulances et 13 véhicules de secours et de sauvetage et de leurs équipements. L'objectif étant d'améliorer la durée d'intervention des équipes de la Protection civile sur

le réseau autoroutier national en disposant d'un poste tous les 100 km en moyenne. Pour la concrétisation de cette convention, les deux partenaires ont mobilisé un budget de 30 millions de dirhams dont les deux tiers sont pris en charge par ADM. Rappelons que cette initiative constitue un des jalons importants du plan AGIR (Actions-Globales contre l'Insécurité Routière) et permettra d'accompagner l'extension du réseau autoroutier national et l'augmentation de son trafic via le renforcement du dispositif d'assistance rapide.

Entretien avec Hind Mejjati Alami, directrice communication de Vivo Energy Maroc

«Nous avons à coeur d'agir pour plus de sécurité routière dans notre pays»

Entreprise engagée, Vivo Energy Maroc dévoile ses actions en faveur de la sécurité routière au Royaume. Dans cet entretien avec sa directrice communication, il est question notamment des mesures prises au cours de la période de pandémie ainsi que les initiatives visant la sensibilisation des usagers de la route.

ALM : Le Maroc à l'instar du reste du monde traverse une situation exceptionnelle. Quelle a été la stratégie de Vivo Energy Maroc pour accompagner ses partenaires et ses clients ?

Hind Mejjati Alami : Face à cette pandémie, la décision chez Vivo Energy Maroc a été d'aider l'ensemble de nos partenaires, ainsi que les personnes qui sont en première ligne et celles qui sont les plus touchées.

Notre stratégie a d'abord été de faciliter les procédures pour notre écosystème en proposant rapidement une digitalisation des démarches administratives et financières. Aux côtés de nos partenaires, nous avons décidé de soutenir les besoins en trésorerie pour leur permettre de continuer à payer les salaires et ainsi éviter les pertes d'emploi, et ce depuis le début du mois d'avril jusqu'à la fin du mois de juin.

Nous avons aussi pris des mesures solidaires afin de réduire l'impact de la crise sanitaire actuelle sur nos partenaires fragilisés, notamment les mécaniciens, chauffeurs routiers, chauffeurs de taxi, pompistes et gérants de stations-service Shell.

Ces actions se sont inscrites dans une continuité par rapport à celles déjà menées depuis l'apparition de la pandémie au Maroc, notamment à travers la participation financière au Fonds de solidarité nationale, la dotation en carburant pour les véhicules médicalisés du ministère de la santé, et la fourniture gratuite de carburant des personnels soignants sur tout le Maroc. Notre entreprise a fait également don de gaz propane aux hôpitaux du Maroc qui luttent contre la pandémie. L'entreprise a financé par ailleurs le développement et la production au Maroc de 400 respirateurs artificiels. La plateforme digitale d'éducation à l'environnement «Mama Tabiaa» a, quant à elle, été mise en ligne pour les parents et leurs enfants pour offrir un contenu éducatif complémentaire de qualité durant le confinement.

Le contexte actuel a dopé les nouveaux modes de paiement. Comment Vivo Energy Maroc s'adapte-t-elle à cette nouvelle donne ?



Depuis le 15 juin dernier, Vivo Energy Maroc est parmi les premiers réseaux pétroliers au Maroc à accepter le paiement mobile interopérable dans ses stations-service Shell. Une mesure qui répond à la fois à l'enjeu de santé et de sécurité de nos clients en période de coronavirus et à notre volonté d'améliorer l'expérience client. La simplification du parcours client au sein de nos stations-service est au cœur de nos engagements. Notre partenariat historique avec le CMI nous permet d'offrir la solution de paiement mobile la plus complète du marché, à la fois innovante, sûre et évolutive.

L'été et maintenant le déconfinement riment avec grand mouvement et déplacements. Quelle sont les actions prévues pour sensibiliser les gens au respect des mesures de prévention contre la pandémie ?

En tant qu'entreprise citoyenne, nous avons à coeur d'agir pour plus de sécurité routière dans notre pays. Cela fait plus de quinze ans que notre entreprise travaille en étroite collaboration avec l'Agence nationale de la sécurité routière (NARSA). Ce partenariat de longue date se matérialise par diverses actions et campagnes de sensibilisation qui ciblent toutes les tranches d'âge de notre société.

Nous avons notamment développé le programme Codewahed qui a pour objectif d'encourager un changement culturel dans les comportements liés à la sécurité routière. Cette initiative sensibilise depuis 2019 les usagers de la route à travers un vaste dispositif sur le Web, mais aussi sur les médias et en

stations-service. Le principe de Codewahed consiste à mobiliser les internautes à signer un «pacte» afin de respecter le code de la route. Toujours en partenariat avec la Narsa, «Vigilance, roulez prudence !» est une opération que nous menons chaque été au sein des stations-service Shell situées sur la route des vacances. Des journées de sensibilisation sont organisées dans le but d'informer les automobilistes sur les comportements à risque, tels que l'usage du téléphone portable ou le non-respect des distances de sécurité.

Cette année, au vu de la situation pandémique, nous sommes en train de travailler sur une relance de cette opération en tenant en compte l'ensemble des mesures sanitaires nécessaires pour la sécurité et santé de tous.

L'insécurité routière fait de nombreuses victimes. Qu'est-ce que vous avez prévu cette année pour sensibiliser les usagers de la route ?

Toutes nos initiatives placées sous l'ombrelle de Codewahed s'inscrivent dans une sensibilisation active des Marocains, en les incitant à agir concrètement à travers le relais de l'hashtag #Codewahed. Le dispositif pour cette année 2020 est de démontrer concrètement que le comportement des usagers de la route au Maroc peut être changé. Que chaque geste compte. L'initiative appelle également tous ceux qui n'ont toujours pas rejoint le mouvement à signer le pacte pour une conduite plus responsable.

La préservation de l'état mécanique des véhicules peut être un bon facteur de lutte. Vous commercialisez des carburants développés avec de grandes firmes. Comment les clients accueillent-ils ces innovations ?

Notre stratégie est de continuer à innover et investir dans l'expérience client, car nous sommes convaincus que leur satisfaction passe par une dynamique continue d'amélioration de nos produits et services. Les nouveaux carburants Shell lancés en 2019, dont le Shell V-Power Sans Plomb utilisé par la Scuderia Ferrari dans le championnat du monde en Formule1, ont été très bien accueillis par nos clients.

Les nouveaux carburants Shell sont le résultat de plusieurs années de recherche et développement menées par les scientifiques de Shell International avec des tests intensifs sur plus de 3 millions de km et plus de 250 voitures. Créés avec la technologie Dynaflex, ils s'appuient sur des formules développées spécialement pour préserver l'efficacité du moteur et contribuer à obtenir le maximum d'énergie de chaque goutte de carburant. Ils sont conçus pour répondre aux exigences des véhicules modernes et des plus anciens.

Notre stratégie a d'abord été de faciliter les procédures pour notre écosystème en proposant rapidement une digitalisation des démarches administratives et financières. Aux côtés de nos partenaires, nous avons décidé de soutenir les besoins en trésorerie pour leur permettre de continuer à payer les salaires et ainsi éviter les pertes d'emploi, et ce depuis le début du mois d'avril jusqu'à la fin du mois de juin.

الطرق السيارة بالمغرب
Autoroutes du Maroc

Reposez-vous toutes les 2 heures



Votre sécurité, Notre priorité commune!

Partenariat Maroc-Suisse

38 millions de dirhams pour le tourisme durable de Beni Mellal-Khenifra

K.T

Après sa conclusion le 8 juin dernier, le Maroc et la Suisse reviennent sur l'accord de coopération portant sur la promotion du tourisme durable. Les deux pays se sont engagés à mettre en place un programme «Tourisme durable Suisse-Maroc» pour impulser le développement de ce secteur dans la région de Beni Mellal-Khenifra. Une rencontre officielle a eu lieu, mercredi, durant laquelle la ministre du tourisme, de l'artisanat, du transport aérien et de l'économie sociale et l'ambassadeur de la Suisse ont procédé à l'échange de l'accord de coopération. Une enveloppe de 38 millions de dirhams est mobilisée pour la concrétisation de ce partenariat étalé sur une période de 5 ans. Ce budget est financé à 90% par le secrétariat d'État à l'économie suisse (SECO) avec une contribution de 10% du ministère du tourisme, de l'artisanat, du transport aérien et de l'économie sociale et de la Société marocaine d'ingénierie touristique (SMIT).

Une approche pour promouvoir le tourisme de montagne

L'accord conclu entre le Maroc et la Suisse s'aligne sur la stratégie nationale de développement du tourisme durable. Il accompagnera ainsi la Région de Beni Mellal-Khenifra et plus particulièrement les provinces d'Azilal et de Béni Mellal à développer un tourisme durable. Ceci aura des retombées positives aussi bien sur les revenus des acteurs de la région que sur l'employabilité de cette zone, notamment chez les femmes et les jeunes. Notons que cette approche vient soutenir dans la région le développement de l'activité touristique initiée dans le cadre de la convention conclue entre la Région, le ministère du tourisme, de l'artisanat, du transport aérien et de l'économie sociale, OCP et la SMIT pour un montant de 172 millions de dirhams. L'ambition étant de développer le tourisme de montagne à travers un enrichissement de l'offre touristique d'animation d'envergure, la valorisation des principaux sites naturels et le renforcement de la signalétique ainsi que de l'information touristique.



Un coup de pouce pour l'investissement touristique régional

Les actions proposées dans le cadre de ce partenariat visent essentiellement la promotion de l'investissement touristique ainsi que le développement d'un réseau des très petites et moyennes entreprises. Ce rapprochement porte en effet sur trois axes principaux. Il s'agit de développer les conditions cadres propices au développement d'un tourisme durable. Ceci passe par la mise à la disposition des acteurs locaux d'outils leur permettant d'améliorer la gestion de cette destination. Citons à cet effet la mise en place d'une plateforme de coordination pour le développement du tourisme durable au niveau de la région ainsi que la valorisation durable des atouts de la région en intégrant les standards de durabilité reconnus au niveau international par le Conseil mondial du tourisme durable (GSTC). L'accord conclu tend également à renforcer la compétitivité et l'accès aux marchés de certains secteurs inclus dans la chaîne de valeur du tourisme. Il est ainsi question d'améliorer l'infrastructure des hébergements et des capacités d'accueil en tenant compte de critères GSTC et de renforcer les capacités des coopératives dans les secteurs pertinents pour le développement du tourisme, particulièrement les coopératives

féminines. Un accompagnement des investisseurs à travers une plateforme est également prévu dans le cadre de ce partenariat. Le but étant de les encourager à intégrer la durabilité et la promotion des investissements. Autre disposition fixée, on cite l'octroi d'une prime de l'investissement pour la mise sur le marché de produits durables et nouvelle génération. Le dernier axe de cette coopération concerne le renforcement du capital humain à travers la mise en place d'un programme qui vise l'amélioration de la gestion des gîtes et de l'accueil des visiteurs dans le respect des principes de durabilité. A cela s'ajoutent le développement de nouvelles formations pour des activités professionnelles et le développement de nouveaux métiers en lien avec la conjoncture post-Covid.



ROYAUME DU MAROC
BARID AL-MAGHRIB
Direction Achats et Moyens Généraux

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°39/2020

Le 01/09/2020 à 10H00, il sera procédé, conformément au programme prévisionnel des achats pour l'année 2020, dans les locaux de la Direction Achats et Moyens Généraux, sis 8, rue Dayt Erroumi - Agdal à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°39/2020, pour **L'exécution de la prestation de transport du personnel de Barid Al Maghrib: Lot 1: Plateforme Nationale de Courrier – Centre de Traitement et de Distribution Casa Bandoeng, Lot 2: Centre National de Dédouanement Postal - Centre National Amana, Lot 3: Siège et Bâtiments annexes de BAM, Lot 4: Centre de Traitement et de Distribution Rabat, Lot 5: Centre Amana Rabat (Marché cadre).**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux locaux de la Direction Achats et Moyens Généraux, au 8, rue Dayt Erroumi - Agdal à Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir du site web suivant (www.poste.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

	Montant DH
Lot 1: Plateforme Nationale de Courrier – Centre de Traitement et de Distribution Casa Bandoeng	27 000,00
Lot 2: Centre National de Dédouanement Postal - Centre National Amana	18 000,00
Lot 3: Siège et Bâtiments annexes de BAM	68 000,00
Lot 4: Centre de Traitement et de Distribution Rabat	5 000,00
Lot 5: Centre Amana Rabat	10 000,00

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme annuelle de:

	Montant DH / TTC / An	
	Min	Max
Lot 1: Plateforme Nationale de Courrier – Centre de Traitement et de Distribution Casa Bandoeng	684 000,00	1 368 000,00
Lot 2: Centre National de Dédouanement Postal - Centre National Amana	465 120,00	930 240,00
Lot 3: Siège et Bâtiments annexes de BAM	1 969 920,00	3 447 360,00
Lot 4: Centre de Traitement et de Distribution Rabat	134 064,00	268 128,00
Lot 5: Centre Amana Rabat	268 128,00	536 256,00

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement des marchés de Barid Al-Maghrib.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les locaux de la Direction Achats et Moyens Généraux, sis 8, rue Dayt Erroumi-Agdal à Rabat ;
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- soit les déposer électroniquement au niveau du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) selon les conditions d'utilisation dudit portail.

Les prestataires qui vont soumissionner par voie électronique sont tenus de se procurer des certificats classe 3 Barid eSign et ce via le lien du Workflow détaillant toute la procédure pour l'acquisition desdits certificats : <http://online.baridesign.ma/>

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 09, 10 et 11 du règlement de consultation.



Scannez pour télécharger le dossier d'appel d'offres

Direction Achats et Moyens Généraux, sis 8, rue Dayt Erroumi-Agdal à Rabat
Tel : 05 37 27 22 54 - Fax : 05 37 21 24 76

E Bike Maroc : De nouveaux vélos et motocycles 100% électriques



Le marché marocain de vélos et de motocycles 100% électriques s'élargit de plus en plus pour s'adapter à l'air du temps. Aventuriers, lovers des sorties citadines ou simplement à la quête d'optimisation

du temps des déplacements dans les zones urbaines, la start-up E Bike s'adapte aux différents profils et modes de vie en proposant au grand public un moyen de transport à la fois écologique et ergonomique. Faibles en consommation d'énergie et énergies fossiles, économiques avec zéro émission, sont des avantages parmi d'autres que comptent les véhicules électriques sélectionnés par E BikeClassés comme les meilleurs en matière d'innovation, de puissance et surtout de prix, E Bike propose au grand public une sélection de véhicules électriques comprenant Ecobike pour les itinéraires citadins sans bruit et sans carburant, le tout-terrain Fatbike, le Super 88 alliant design et vitesse, le E Harly avec son air du déjà-vu mais à 100% électrique et enfin le Supreme avec sa conception qui combine haute performance et design raffiné avec un écran LCD, feux de signalisation et feux stop.

realme UltraDART 125 W : Rechargez un tiers de batterie en 3 min seulement !

realme, la marque de smartphones qui connaît la plus forte croissance au monde, a lancé officiellement jeudi la solution de recharge de flash UltraDART 125W, ce qui en fait l'une des premières marques de smartphones à apporter la technologie la plus avancée au monde en termes de recharge rapide. La technologie de recharge de flash Dart de realme continue d'évoluer, passant progressivement de 30W, à 50W, à 65W, et atteint maintenant la surprenante puissance de 125W. Sa création «est d'une grande importance à l'ère de la 5G» pour être la meilleure solution pour la durée de vie de la batterie des smartphones. Avec ce système de recharge, un smartphone avec une autonomie de 4000mAh peut être rechargé à environ 33% en 3 minutes, ce qui permet de supporter des heures d'utilisation quotidienne. La raison pour laquelle il peut être entièrement chargé en seulement 20 minutes est liée à la commercialisation future et à la sécurité. realme contrôle spécialement la température du smartphone en dessous de 40° et veut contrôler la vitesse de chargement de manière intelligente et sûre, au lieu de poursuivre la vitesse de chargement extrêmement rapide. «Non seulement ce chargeur révolutionnaire prend en charge le téléphone chargé lorsque l'écran est allumé et en activité, mais il permet également de charger les smartphones plus rapidement, de manière plus sûre et plus confortable», décrit realme dans son communiqué.



Banque en ligne

Société Générale Maroc innove en lançant SoGé



Un nouveau modèle relationnel voit le jour et se définit comme étant une banque en ligne avec plusieurs promesses et un enjeu phare, celui de servir le client à distance en lui assurant autonomie, simplicité et sécurité. Lancé par la Société Générale Maroc et baptisé Sogé, ce nouveau modèle se matérialise par le biais d'une agence virtuelle offrant un service d'accueil, d'écoute et de conseils sur de larges plages horaires. Il s'appuie sur une offre de service omnicanal, qui parie sur une meilleure proximité relationnelle entre le client et sa banque, grâce à l'accompagnement personnalisé prodigué par une équipe de télébanquiers, qui demeure joignable sur des horaires étendus jusqu'à 20h30. La banque souligne vouloir contribuer humblement au bien-être des Marocains et déclare que plusieurs

études ont en effet démontré une corrélation directe entre le taux de bancarisation et l'amélioration des conditions socio-économiques des populations – notamment à travers une meilleure gestion de leurs finances et un accès étendu

Avec cette offre, SoGé devient la première offre bancaire au Maroc qui propose l'essentiel de la «banque au quotidien» à distance et sans conditions d'âge ni de revenus.

à une gamme de produits et services bancaires. SoGé, avec son offre «Liberté», propose la banque gratuite pour tous «sous condition d'utilisation». SoGé complète ainsi la gamme de services de

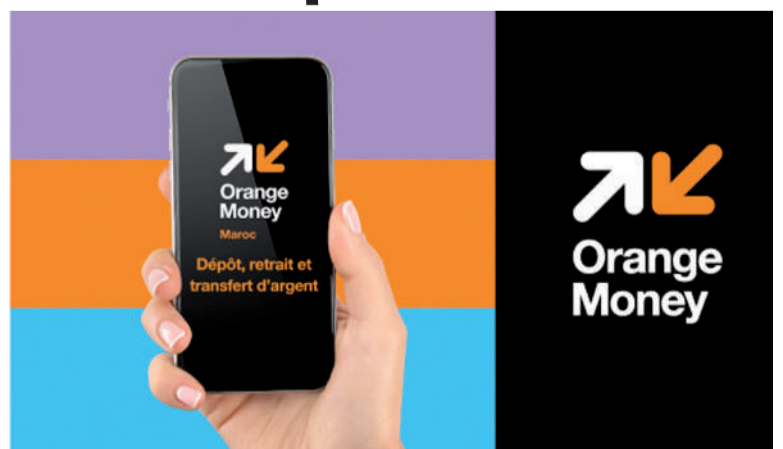
Société Générale Maroc, en répondant à un besoin accru des clients en termes d'autonomie, d'accompagnement personnalisé et de tarification adaptée. En effet, avec cette offre, SoGé devient la première offre bancaire au Maroc qui propose l'essentiel de la «banque au quotidien» à distance et sans conditions d'âge ni de revenus. Parmi les principales caractéristiques de la solution SoGé, les clients peuvent bénéficier de l'accessibilité des services exclusivement en ligne, notamment pour les résidents étrangers au Maroc, de l'abonnement à l'application mobile Société Générale Maroc, de l'ouverture d'un compte-chèque en dirhams et/ou en dirhams convertibles, d'une carte bancaire nationale (Visa classique, sans contact) et d'un accompagnement personnalisé via le numéro dédié 2288.

Orange Money

Tous les services en un clic sans se déplacer

Dans l'objectif de réduire les déplacements, dématérialiser les services et éviter au maximum le contact, Orange Money offre désormais la possibilité à ses clients d'alimenter leurs comptes Orange Money directement sur l'application mobile via carte bancaire, sans avoir à se déplacer en agence. Une fois le compte alimenté, les clients peuvent réaliser des transactions depuis leurs applications en toute autonomie et simplicité : envoyer de l'argent, acheter une recharge, payer une facture et bien d'autres services. A noter que Orange money offre gratuitement, jusqu'au 31

août, ses services de transfert d'argent. En mettant en place cette nouvelle fonctionnalité, Orange Money souhaite faciliter l'accès aux services de paiement et de transfert d'argent en proposant un parcours digitalisé de bout en bout sans besoin de déplacement en point de vente ni de manipulation de cash. Fidèle à sa position d'acteur engagé pour l'accessibilité du mobile money, Orange Money œuvre à développer l'inclusion financière et digitale des Marocains en leur offrant toujours plus de services associés à une expérience client des plus fluides.



Relocalisation et compétitivité

Le Maroc veut se positionner en tant qu'élément du puzzle

Leila Ouchagour

louchagour@aujourd'hui.ma

Le Maroc n'a pas la prétention de remplacer la Chine au niveau industriel mais compte se positionner en tant qu'élément du puzzle dans la compétitivité européenne et américaine. Lors d'un échange organisé par Oxford Business Groupe (OGB) en partenariat avec l'AMDIE, Moulay Hafid Elalamy, ministre de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique a expliqué : «Nous avons la ferme intention de continuer à être des partenaires de pays amis et de continents amis. Nous sommes proches des États-Unis et nous sommes proches de l'Europe. Nous avons des relations privilégiées avec les pays euro-

peens, et nous avons des relations d'exception avec les États-Unis. Dans ce cadre-là, nous continuons à constituer une plate-forme complémentaire de production. Nous n'avons ni l'intention ni l'ambition de remplacer la Chine au niveau industriel». Tout en rappelant les partenariats scellés au niveau industriel avec les entreprises européennes et américaines, le ministre de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique indique : «Aujourd'hui, il y a deux pays qui sont plus compétitifs que nous, à savoir : la Chine et l'Inde. Nous avons l'intention dans les deux prochaines années d'être aussi compétitifs que l'Inde». Par ailleurs, le ministre n'a pas manqué de rappeler la capacité du Maroc

à disposer d'une industrie décarbonée et l'orientation stratégique adoptée par le Maroc au niveau des énergies renouvelables. Au cours de cet entretien, Moulay Hafid Elalamy s'est également arrêté sur la riposte de l'industrie marocaine face à la Covid-19 qui a dévoilé son agilité, l'ingénierie de pointe dont elle dispose et la capacité du Maroc à apporter des réponses rapides à une situation de crise. D'ailleurs, le dernier rapport d'Oxford Business souligne la mobilisation généralisée de l'industrie marocaine face à la pandémie. Ce document explique comment le Maroc a réussi à développer d'importantes capacités industrielles afin de produire en un temps record des biens essentiels,



tels que des masques pour le marché national et international, des tests de dépistage du Covid-19, et à limiter ainsi les importations. Il met également en lumière le rôle important joué par l'industrie agroalimentaire tout au long de la crise sanitaire. Celle-ci est parvenue à maintenir un approvisionnement constant grâce à des capacités de production importantes et à des chaînes de valeur solides qui ont permis de limiter les perturbations. Enfin, OGB précise que «le Maroc a déployé des efforts substantiels afin d'acc-

céler la mise en place de solutions et de plateformes numériques pour assurer la continuité des services clés tels que l'éducation, les soins de santé et l'administration publique. Bien que la pandémie Covid-19 ait révélé des lacunes qu'il reste à combler, 78% des entreprises interrogées par OGB lors d'une récente enquête ont indiqué avoir très fortement, fortement ou assez fortement accru leurs investissements dans les outils numériques et technologiques suite à la pandémie».

Forum de L'ETUDIANT VIRTUEL

Bacheliers Etudiants Parents

50 Universités et Grandes Ecoles vous invitent au

Forum de l'Etudiant Virtuel

vendredi	samedi	dimanche	de 10 h à 20 h Juillet
10	11	12	
jeudi	vendredi	samedi	de 10 h à 20 h Août
06	07	08	

www.virtuel.etudiant.ma

Connectez-vous sur smartphone, tablette et ordinateur

Tél. : +212 522 861 234
contact@etudiant.ma

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



Campagne de sensibilisation autour de l'école

Amzazi étoffe sa communication digitale

Leila Ouchagour
 — louchagour@aujourd'hui.ma

Aller à l'école et recevoir un enseignement de qualité est un droit pour tous les enfants. Parallèlement, la sensibilisation des jeunes et des citoyens est l'un des leviers d'action pour construire la société de demain. C'est dans cette perspective qu'une large campagne de communication et de mobilisation ciblée autour de l'école marocaine est mise en place par le ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Il s'agit principalement de sensibiliser le grand public à l'importance des projets lancés pour l'école, mobiliser l'ensemble de la société autour de cette question et contribuer à une prise de conscience collective du rôle majeur de l'école dans le développement de notre société. Dans la pratique, le ministère veut renforcer son dispositif de communication en travaillant entre autres sur les lignes directrices pour son plan de communication global. De ce fait, la communication digitale en constitue l'un des principaux piliers. Voici les détails du plan d'action du ministère sur le digital.



Saïd Amzazi, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Renforcer la présence sur les réseaux sociaux

Dans sa stratégie, le département de l'éducation nationale veut se déployer sur la Toile et notamment dans les principaux réseaux sociaux. L'objectif en termes de chiffres serait d'augmenter le nombre d'abonnés pour atteindre 240 mille abonnés chaque mois pour la page Facebook du ministère, 50 mille abonnés chaque mois pour la page sur LinkedIn, et 200 mille abonnés chaque mois pour la page sur Instagram. Cette

stratégie de communication digitale se traduit également par une «sponsoration» des pages qui concernent le

ministère sur les réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn). La campagne en cours de déploiement se fera à travers du contenu digital et sur les réseaux sociaux accompagnée d'une campagne publicitaire avec un objectif de 100.000 vues par vidéo au minimum et 500.000 personnes par visuel. «*Toute réforme du système éducatif ne saurait être parachevée sans une mobilisation sociale de toutes les parties prenantes. A cet effet, une nouvelle stratégie de communication du ministère a été élaborée et dans le cadre de sa mise en œuvre, une campagne de communication et de*

mobilisation d'envergure autour de l'école marocaine sera développée et mise en place afin de faire des acteurs du système éducatif et des différents partenaires des parties prenantes à part entière, à la réalisation des différents chantiers engagés par le ministère (réforme pédagogique, appui social, gouvernance...)», précise le ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Et d'ajouter : «*D'où la nécessité de mener une campagne de communication et de mobilisation à travers différents canaux*».

L'école pour tous



Par ailleurs, la tutelle tient à signaler que cette campagne s'inscrit dans le cadre de l'exécution des Hautes instructions contenues dans les discours prononcés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion de la Fête du Trône le 29 juillet 2018 et du 65e anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple en août 2018.

A cet effet, le ministère a placé au cœur de ses priorités la mise en œuvre de la loi-cadre N°51.17 de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. Cette loi-cadre, conçue sur la base des leviers de la vision stratégique 2015-2030, pose les fondements du système éducatif marocain. Elle compte une série de mesures fondamentales de réforme comme l'institution de l'enseignement préscolaire, son ouverture à tous les enfants âgés de 4 à 6 ans et son intégration progressive dans l'enseignement primaire. Ce texte de loi met également l'accent sur la scolarisation des enfants à besoins spécifiques. L'objectif étant de leur donner le droit d'accéder à l'école et bénéficier d'un enseignement de qualité, et d'acquérir les aptitudes et compétences adaptées à leur situation.

Saveurs de Miel

UN PARFUM QUI RÉVEILLE VOS SOUVENIRS

MOROCCAN NATURAL HONEY

- Analyse de pointe
- Engorgement minimal aux ingrédients des herbes aromatisées
- Riches en huiles essentielles sans pesticides résiduels
- Traitement naturel des essences aux huiles essentielles
- Cires végétales naturelles régénérées sans paraffine
- Mélanges en soin par une texture double en huile

+212 662 864 426
 saveursmiel@gmail.com
 www.facebook.com/saveursmiel
 Saveurs_de_miel



Ils sont passés de 900.914 au mois de mai à 593.391 en juin

Le nombre de salariés déclarés en arrêt temporaire de travail en net recul

Le nombre de salariés déclarés en arrêt temporaire du travail a reculé à 593.000 au titre du mois de juin. C'est ce qu'a indiqué lundi dernier à Rabat le ministre du travail et de l'insertion professionnelle, Mohamed Amekraz. Lors des questions orales dans le cadre de la promotion de l'emploi post-Covid-19, le ministre a précisé qu'il s'agit de 593.391 employés appartenant à 95.135 entreprises. Le ministre a aussi fait savoir que le nombre de salariés en arrêt de travail, affiliés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), ayant bénéficié des allocations du fonds spécial pour faire face aux impacts économiques et sociaux de cette pandémie, est passé de 716.000 en mars à 892.711 au mois d'avril, puis à 900.914 au cours du mois de mai. Lors de son intervention, le ministre a fait remarquer que le secteur de l'hébergement et de la restauration a été le plus touché par la crise liée à la pandémie.



En effet, 93% des entreprises opérant dans ce secteur ont déclaré être dans une situation difficile. Viennent ensuite le secteur des services administratifs et les activités de soutien aux affaires (76%), celui des industries manufacturières (71%) et le secteur de la construction (70%). En

guise d'accompagnement de l'opération de reprise des entreprises de leurs activités, M. Amekraz a relevé qu'au cours du mois de juin dernier, les agents du travail ont effectué des visites auprès de 4.696 unités de production qui ont repris leurs activités. Ces entreprises

qui employaient 342.000 salariés dans les conditions normales ont vu le retour de 219.500 employés. Selon les autorités, les entreprises et institutions productives de la région de Casablanca ont retrouvé leur activité à 92%, a indiqué le ministre, suivie de la région de Marrakech-

Safi avec 82%. En revanche, et compte tenu de la poursuite de la classification de certaines régions en termes d'allègement des procédures comme Tanger-Tétouan-Al Hoceima (Zone 2), l'entité tarde à reprendre son activité. C'est ce qui explique le retour de seulement 38% des effectifs habituels. Enfin, le ministre a tenu à signaler que le secteur du travail et de l'insertion professionnelle s'attellera à accompagner les entreprises et les personnes ayant perdu leur travail ainsi que les demandeurs d'emploi, à travers des procédures qui concernent particulièrement l'accompagnement des entreprises pour répondre aux besoins de compétences, notamment l'adaptation des compétences des ressources humaines dont elles auront besoin dans le cadre de la transformation de leur activité ou du lancement d'une nouvelle activité ou d'un nouveau produit.

Contrat d'insertion amélioré : La CNSS passe au crible le comportement des employeurs et des stagiaires bénéficiaires

L'année 2019 a connu la poursuite de la mise en œuvre de la mesure incitative à l'emploi salarié «Contrat Insertion Amélioré» qui représente une évolution majeure des contrats de stage de formation-insertion. Le bilan des réalisations de l'Anapec au titre de l'année 2019 dans le cadre de ce dispositif fait ressortir 68.710 contrats d'insertion signés par l'Anapec et transmis à la CNSS pour prise en charge de l'AMO, soit une évolution de 7% par rapport à l'année 2018. Il faut aussi noter 7.224 entreprises bénéficiaires de ce dispositif, avec une progression

de 3% par rapport à 2018. En outre, 9.223 protocoles PCS ont été signés pour un total de 1.260 entreprises, soit une augmentation de 72% par rapport à 2018. Parallèlement, une étude a été menée en 2019 au niveau de la CNSS pour analyser le comportement des employeurs et des stagiaires bénéficiaires du dispositif CI Amélioré. Les principaux résultats de ladite étude révèlent que la part des employeurs affiliés à la CNSS faisant recours aux stagiaires dans l'ensemble des affiliés déclarants est faible et évolue annuellement d'un point : 1,3% en 2016, 2,8% en 2017

et 3,8% en 2018. La part des stagiaires dans l'ensemble des effectifs déclarés en 2018 représente 9% avec une proportion plus importante pour les secteurs du commerce (19%), des activités immobilières (18%) et de la santé (17%). Parmi les 29.006 stagiaires ayant un contrat d'insertion en 2016 et déclarés au moins une fois à la CNSS, 560 au total sont recrutés par les mêmes entreprises bénéficiaires, soit un taux de recrutement de 57%. Le taux d'insertion de ces stagiaires, que ce soit dans les mêmes entreprises d'accueil ou en dehors, est de 80%.



La rechute



Par Dr Imane Kendili
Psychiatre-addictologue

Nous n'avons pas prévu la rechute. Le confinement salutaire et l'apprentissage qui en a découlé s'est vite oublié. L'oubli contre toute résilience. L'oubli comme déni. L'oubli comme clivage. Un retour frénétique à la vie normale. Une inconscience consciencisée au nom d'une victoire humaine onirique. C'est l'asile à ciel ouvert. La liberté retrouvée, nous courons à nos chaînes. Les conduites ordaliques sont de mise. On se met en danger. On court à sa perte. La tête haute. Un verre à la main embrassant l'humanité en sueur dans un bar prisé de la ville. Mieux encore ! On enlace la vie dans un bain de foule à la quête de la faucheuse qui rôde. C'est une roulette russe à ciel ouvert. On se teste. On flirte avec la mort. On s'en branle. On rentre chaque soir, repu, vainqueur, pour reprendre le même comportement. Après la rédemption, la déperdition rappelle à l'homme la nécessité de pécher. Pécher ! Quel délice ? Pour un repent monothéiste réinventé afin de maintenir la dépendance à un destin fatal sans responsabilité aucune. Un destin qui s'abat comme une épée de Damoclès, pour permettre l'élévation, après expiation et purgatoire. C'est impressionnant de voir comme l'intelligence première pour faire face aux catastrophes, habituellement capitalisée dans nos mémoires collectives, n'a pas pris cette fois-ci. C'est intéressant de voir un homme digitalisé 2.0 qui a renié sa mémoire programmée biologique protectrice pour une mémoire courte rapidement remise à jour. Pour une humanité incapable de perdurer puisque sans mémoire.

Le paramètre « temps » n'a pas été pris en compte. Sans mémoire, le temps s'accourcit. L'homme court à une sélection naturelle certaine.

Combien de temps avons-nous à ce rythme effréné avant une catastrophe imminente ?

Les recettes santé et pilules du bonheur prescrites ou pas n'y feront rien. Le souffle ! Le souffle est court. On est pris à la gorge. On étouffe. On dénie la



© D.R.

réalité et on s'invente une victoire sur un virus qui tue toujours mais qui ne nous tuera pas. Comment oserait-il ? Le virus révèle à un nouveau monde qui nécessite un Homme différent avec des outils différents, des valeurs différentes, une résilience autre, des idéaux nouveaux, des rapports humains transcendés. Un retour au réel qui n'empêchera guère l'éternel retour mais qui ralentira ou transcendera l'effondrement, qui sait ?

Mais en bons humains de série que nous sommes, nous avons vite oublié nos masques ; et la distanciation sociale enfreinte nous permet un peu plus d'adrénaline. Nous prenons plaisir à jouer avec le virus. Une vraie tragédie comique.

Le confinement sanitaire planétaire n'est pas une retraite de santé improvisée en Suisse pour se repulper les lèvres et perdre du poids avant l'été. Pourtant, les paons fanfaronnent et les danses nuptiales n'oublient pas l'apparat. Le défilé de voitures W est burlesque. On achète une voiture à 750.000 dirhams « donnée », puisque le concessionnaire très humain et proche de ses clients s'est saigné à retirer 25% et a tout apprêté pour ne faire payer son cher client qu'en 2021. Burlesque est un euphémisme, car ça me fera une belle jambe d'admirer la carrosserie de ma voiture de luxe que je ne paierai que l'année prochaine, quand ma propre carrosserie sera menacée. C'est sûr que reconfinés, tapis à l'abri du virus, retrouvant nos angoisses de lavage et rituels, nous serons heureux de sublimer et nous protéger derrière nos nouvelles voitures.

Il aurait fallu développer des stratégies communautaires de résilience et de sérénité, dont les prémices sont

loin d'être perceptibles devant l'élan de solidarité du confiné balayé par la compulsion frénétique de posséder. L'homme, la réalisation de ses désirs, l'accomplissement de ses fantasmes toujours plus grands et démesurés, la

En bons humains de série que nous sommes, nous avons vite oublié nos masques ; et la distanciation sociale enfreinte nous permet un peu plus d'adrénaline. Nous prenons plaisir à jouer avec le virus. Une vraie tragédie comique.

démémoire de son immaturité irresponsable, son appétence pour le pouvoir et le contrôle, ses penchants pour la destruction et plus encore l'auto-destruction, ont eu raison de Dieu. L'homme devient son propre Dieu et joue avec les règles. L'homme joue avec sa mort et porte son humanité à l'échafaud.

Un violent retour à la réalité nous attend. Le déconfinement avait un programme et des règles. Ces règles sont garanties d'une réduction des risques quant à la maladie. Le but premier est de nous protéger et protéger ceux que nous aimons. Mais il est plus percutant et sensationnel de s'aimer et protéger les siens dans le danger absolu. L'angoisse nous accompagne ; et à sa levée sous réserve, nous la

cherchons, nous la nourrissons. Ou pire ! Nous lui redonnons vie. Car compter les morts à travers la planète et le nombre de cas est devenu un rituel nécessaire. Je triomphe inconsciemment à chaque survie. Et l'homme 2.0 redevient primal. L'instinct premier de survie le sort de sa grotte et lui fait courser le danger ; allant au devant de sa perte pour une consécration tribale ancrée dans un cerveau reptilien qui reprend ses droits. La nature reprend les rênes. L'Homme a failli. Son règne est fini. A qui le tour ?

La rechute n'a pas été prévue. Nous avons compté sur la maturité et la responsabilité humaine en oubliant que c'est cette même responsabilité qui a conduit à un virus 2.0 pour un homme 2.0. Dernière technologie. Virus de pointe pour un homme version high-tech. Nous avons réussi l'élévation au rang divin, moins cléments envers nos semblables que l'aurait été notre divinité, nous ne nous sommes pas ratés. Et maintenant on teste sa survivabilité, ou si j'ose dire survivabilité. Le surhumain n'est plus à l'ordre de l'élévation. Le but n'est pas d'en sauver le plus mais plutôt à celui qui en tue le plus et survit. On s'approprie la mort en objet statistique et les moyens sont à la pointe. Agrippés à leurs téléphones, les Marocains, qui connaissent le masque et n'ont donc plus besoin de le porter, sirotent leur thé ou leur whisky en pianotant sur l'application Corona, dont la courbe ascendante inquiète peu puisque le sur-Marocain serait invincible.

Assurance narcissique de la victoire. Irresponsabilité. Immaturité. Comportement inconscient d'autodestruction. Le syndrome est au complet. C'est la rechute. Reconfinés s'il vous plaît !



Loi du jeu-Football

Vers une extension de la possibilité d'autoriser cinq remplacements

En marge de la décision prise le 8 mai dernier d'offrir aux compétitions devant se terminer en 2020 la possibilité d'autoriser jusqu'à cinq remplacements par équipe, le conseil d'administration de l'International Football Association Board (IFAB) avait décidé d'examiner l'option d'étendre cette mesure à l'année 2021. Sur la base de cette analyse poussée, comprenant des consultations avec les parties prenantes et une étude sur l'impact de la Covid-19 sur les calendriers des compétitions, le conseil d'administration de l'IFAB a étendu cette possibilité aux compétitions devant se terminer avant le 31 juillet 2021 et aux compétitions internationales prévues en juillet-août 2021.

Cette mesure temporaire visait principalement à atténuer les effets sur le bien-être des joueurs de compétitions disputées sur une période resserrée et dans des conditions climatiques inhabituelles. L'analyse récente a montré

que les raisons ayant conduit à la mise en place de cette mesure temporaire s'appliquent tout autant à l'année 2021, où les joueurs devront composer avec plusieurs difficultés. En effet, certaines compétitions ayant repris en

La saison 2020/21 nécessitera l'adoption d'un calendrier resserré, marqué par un coup d'envoi tardif et l'impossibilité de finir au-delà des dates habituelles.

2020 pourraient imposer une période de récupération et de préparation plus courte que d'habitude avant le début de la prochaine saison. Aussi, la FIFA souligne dans son site officiel que dans de nombreuses compétitions, la saison 2020/21 nécessitera l'adoption d'un calendrier resserré, marqué par un coup

d'envoi tardif et l'impossibilité de finir au-delà des dates habituelles en raison de la tenue de grandes compétitions internationales.

Par ailleurs, aucun changement rédactionnel n'est apporté à l'amendement temporaire des lois du jeu, qui autorise jusqu'à cinq remplacements par équipe.

«Toutefois, pour éviter d'interrompre excessivement le jeu, chaque équipe disposera seulement de trois opportunités pour procéder à ces remplacements, ceux effectués à la mi-temps n'étant pas comptabilisés à cet effet», tient à préciser la même source.

La décision d'appliquer ou non cet amendement temporaire incombe exclusivement à chaque organisateur de compétition, explique la FIFA précisant que l'évolution de l'impact de la pandémie sur le football sera constamment évaluée afin de s'assurer que des mesures appropriées sont prises à l'avenir eu égard à cet amendement temporaire.



Le FC Porto a remporté mercredi son 29e titre de champion du Portugal de football en battant le Sporting (2-0) au stade du Dragon pour creuser un écart décisif devant son dauphin, le Benfica Lisbonne. Devant des tribunes vides pour cause de pandémie, les buts de ce «classico» lusitanien ont été signés par l'international portugais Danilo Pereira (64e) et l'international malien Moussa Marega (90+1).

A deux journées de la fin du championnat et au lendemain de la victoire du Benfica face au Vitoria Guimaraes (2-0), Porto dispose désormais d'une avance de huit points face à son rival, assuré de terminer deuxième devant le Sporting ou Braga.

Qatar : La FIFA dévoile le calendrier du Mondial-2022

Le match d'ouverture de la Coupe du monde 2022, qui aura lieu du 21 novembre au 18 décembre au Qatar, sera disputé à Al Bayt Stadium d'Al Khor City,

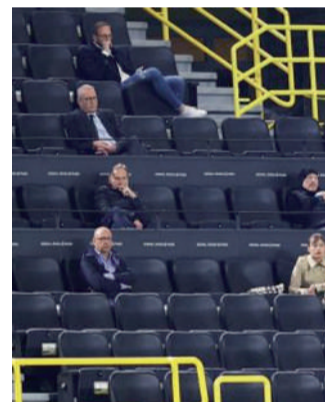


a annoncé la FIFA mercredi dans un communiqué présentant le calendrier. La FIFA a dévoilé le programme officiel de la compétition, avec notamment quatre matches de poule par jour, composant un calendrier plus resserré jusqu'à la finale programmée le 18 décembre à 18h00, jour de fête nationale au Qatar, devant 80.000 personnes au Lusail Stadium.

Les matches de la phase de groupe auront lieu à 13h00, 16h00, 19h00 et 22h00 (heure locale), tandis que les rencontres à élimination directe se tiendront à 18h00 et 22h00.

Le tableau final devrait être connu en mars 2022, une fois les phases de qualification terminées.

Bundesliga : La Ligue ouvre la porte au retour des supporters



La Ligue allemande de football (DFL) œuvre pour garantir le retour des supporters dans les stades allemands à l'automne. Dans ce sens, la DFL a adressé aux clubs de première et deuxième divisions de Bundesliga un guide pour les aider à présenter des projets de réouverture sous conditions des stades aux spectateurs. Validé par le ministère allemand de la Santé, le guide contient notamment des informations sur les cri-

tères que les clubs devront prendre en compte pour garantir l'accueil du public en ces temps de pandémie. L'admission de supporters dans les enceintes des clubs dépendra toujours du nombre de nouveaux cas de coronavirus dans la région concernée.



Dakar-2022 : Les Jeux Olympiques de la Jeunesse reportés

Le Sénégal et le Comité international olympique (CIO) ont décidé, d'un commun accord, de reporter, à 2026, les Jeux Olympiques de la Jeunesse initialement prévus à Dakar en 2022, rapporte mercredi le CIO sur son site officiel. Le président du CIO Thomas Bach a déclaré que «cet accord conclu à l'amiable est le reflet de la confiance mutuelle entre le Sénégal et le CIO». «Je suis certain qu'ensemble, nous organiserons de brillants Jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar 2026 pour le Sénégal, l'ensemble du continent africain et tous les jeunes athlètes du monde», a-t-il ajouté.



Les images de démolition suscitent l'indignation sur le Net

Polémique autour de la restauration du café Maure des Oudayas

Siham Jdraoui

sjadraoui@aujourd'hui.ma

La reconstruction du célèbre café Maure situé au cœur des mythiques Oudayas de Rabat a enflammé la Toile et provoqué la colère de l'opinion publique. Les images de démolition, largement diffusées sur les réseaux sociaux, ont suscité l'indignation des citoyens et les habitués de cet endroit fort fréquenté. Sur les photos qui circulent, les symboles de ce monument historique semblent avoir été démolis, sans savoir, si ce lieu va garder son identité historique. A propos de ce sujet, les deux Associations Ribat Al-Fath et Rabat Salé Mémoire ont rendu publiques des précisions autour de cette polémique, suite à une réunion tenue, tout récemment, en présence du wali de Rabat-Salé-Kénitra et du directeur régional du ministère de la culture. Dans un communiqué, les associations expliquent que l'intervention sur le Café Maure s'intègre dans un projet global de mise en valeur de la Kasbah des Oudayas. «Ce projet vise à favoriser le retour aux véritables composantes structurelles et architecturales originelles du lieu telles que attestées par différents tra-

vaux et supports photographiques d'époque et préalablement recommandées par l'étude d'impact patrimonial (EIP) établie en la circonstance», expliquent les deux parties, en notant que sur le plan structurel, «cet espace emblématique souffre de graves problèmes dus à des ajouts hors norme constituant aujourd'hui des vices cachés tels que l'érosion des sols d'assises du café, la fragilisation des contreforts, la corrosion des aciers des dalles en béton armé, l'infestation et la dégradation des poutres en bois soutenant les banquettes en encorbellement sur falaise et l'absence de fondations des poteaux de la structure en béton armé». Ces constats, soumis en séance aux deux associations, relèvent des diagnostics établis par le laboratoire, le bureau d'étude spécialisé et l'architecte, note le communiqué, ajoutant qu'à terme, cette situation met en péril la stabilité de ce lieu à haute fréquentation publique et touristique. Sur le plan architectural, les deux associations assurent que «le projet de restauration préservera l'identité immuable et originelle et réelle

du lieu», ajoutant que cette option stratégique prendra le soin d'évacuer tout ajout ou appendices ayant, de fait, porté atteinte à l'intégrité architecturale historique de ce lieu de mémoire. Dans ce sens les deux parties ont convenu deux dispositions, à savoir la concertation préalable future avec l'ensemble des acteurs concernés par le patrimoine, dont la société civile. Cette communication permettra d'éviter à l'avenir tout problème entravant l'adhésion collective aux projets de cette nature, tout en renforçant leur légitimité. Concernant la deuxième disposition, elle porte sur la création de commissions de suivi de la réalisation de

«Le projet de restauration préservera l'identité immuable et originelle et réelle du lieu». Cette option stratégique prendra le soin d'évacuer tout ajout ou appendices ayant, de fait, porté atteinte à l'intégrité architecturale historique de ce lieu de mémoire.

l'ensemble des projets sensibles impactant l'image et la mémoire de la ville de Rabat, poursuit la même source. Et de conclure que «la destinée du projet de restauration du Café Maure de la Kasbah des Oudayas offre à la collectivité œuvrant au service du patrimoine culturel l'opportunité d'ouvrir une nouvelle page pour une gestion partagée des questions du patrimoine».

L'étude d'impact patrimonial est à la charge du maître d'ouvrage

En somme, il faut noter que plusieurs parties prenantes sont engagées dans le projet global de mise en valeur de la Kasbah des Oudayas. Selon un arrêté de la wilaya, qui définit et fixe le champ d'application des EIP et les modalités de fonctionnement de la Commission des études d'impact sur le patrimoine, «les EIP sont à la charge du maître d'ouvrage». Sont assujettis aux études d'impact sur le patrimoine, les grands projets situés à l'intérieur des zones inscrites et tampon, susceptibles d'avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle du bien. La même source indique que

«les EIP sont menées par une équipe d'experts justifiant de connaissances techniques et juridiques avérées et conformément au guide du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) de 2011, portant orientations relatives aux études d'impact sur le patrimoine pour les biens du patrimoine mondial culturel». L'arrêté relève que la Commission des études d'impact sur le patrimoine a pour mission «d'examiner les études d'impact sur le patrimoine, s'assurer de leur conformité au guide de l'icomos et approuver ou rejeter les EIP». Le même document note que «la commission est constituée des membres, la wilaya de la Région de Rabat-Salé-Kénitra, la Direction régionale de la culture, l'Inspection régionale de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement du territoire national, le Centre régional d'investissement, la Commune de Rabat, la Commune de Salé si le projet est situé dans la zone tampon relevant de son territoire, l'Agence Urbaine de Rabat-Salé et l'Agence d'aménagement de la vallée de Bouregreg si le projet est situé dans son périmètre».



J'ai pris deux mois pour lancer «Azma w tfout» par amour pour le pays

Entretien avec Said Bey

Artiste marocain

L'artiste Said Bey est surtout connu pour être acteur. Récemment il a surpris le public par sa performance dans le clip du single «Azma w tfout». Il s'exprime sur cette nouvelle expérience, en révèle les dessous ainsi que les projets.

ALM : Le public marocain, qui vous connaît plus comme acteur, a récemment découvert votre nouvelle facette de chanteur à travers le single «Azma w tfout» (Cette crise va passer) que vous avez lancé avec l'artiste, Lamiae Zaidi. Est-ce un talent caché ?

Said Bey : En fait, je ne suis pas chanteur. Je suis plutôt interprète. Par contre, c'est l'écriture des paroles, faite par mes soins, qui m'a inspiré, en premier, l'idée du single avant de l'interpréter avec la chanteuse Lamiae Zaidi. Ainsi, notre duo est une référence à la collaboration entre la star Dalida et l'acteur français Alain Delon. J'ai aussi pris, comme exemple, le grand interprète belge, Jacques Brel, également auteur de paroles dont la performance est théâtrale. Pour ma part, je suis, à mon tour, un interprète qui a une expérience à travers ma chaîne YouTube, qui porte mon nom et sur laquelle j'ai, entre autres, donné lecture de mon poème en zajal avec l'accompagnement musical d'un luthiste. Après «Azma w tfout», je me suis lancé en écriture d'un autre single intitulé «Wach ana gheltana» (Suis-je fautive) qui sera chanté par la même artiste.

Et comment votre choix s'est-il porté sur Lamiae Zaidi ?

Pendant le confinement, j'échangeais via WhatsApp avec un groupe composé d'artistes, sportifs et hommes de médias entre autres. Entre-temps, nous avons eu l'idée de venir en aide à des familles indigentes. Nous avons également conçu des vidéos pour sensibiliser les citoyens à la raison d'être du confinement. Nous avons même travaillé sur une campagne destinée à venir en aide aux médecins et infirmiers. Après quoi, notre groupe est devenu restreint pour comprendre majoritairement des artistes. C'est ainsi que j'ai parlé à Lamiae Zaidi à propos du temps que je passe à écrire des paroles. Lorsqu'elle a lu celles de «Azma w tfout», elle m'a appris que cela ferait un bon single. Donc, je me suis lancé tout en recherchant un compositeur. Mon choix s'est porté sur Redouane Dirir et sur le réalisateur Hicham Rafie qui ont apprécié mon projet consistant en un mélange entre mon interprétation et le chant de Lamiae Zaidi.

Pourriez-vous nous parler de la manière dont vous avez géré le travail sur le single ?

Déjà, j'ai tenu compte du fait que la chanteuse habite Tanger. Pour ma part, je suis une personne nocturne. Donc j'ai travaillé en nuit plus qu'en journée. Aussi, je ne me précipite pas pour sortir une œuvre. Pour «Azma w tfout», j'ai pris deux mois avant de le lancer par amour pour le pays et pour semer l'espoir. D'où le choix du titre du single dont le clip est garni des seules jolies photos de notre beau pays pour illustrer le retour à la vie. C'est pour cela que j'ai pris le temps de travailler sur le single sous forme de clip. En tout, j'ai découvert pendant le confinement que j'apprenais toujours des nouveautés en personnification, écriture, interprétation et «chant».

Quelle serait la différence entre votre performance en interprétation et personnification ?

Pour moi, le chant se base sur des paroles,

une musique et composition. Quant à la personnification, elle allie des paroles, des dialogues et un rythme en performance. En d'autres termes, il y a un rythme émotionnel dans un personnage et un rythme musical en chant. Les deux procurant un plaisir. Pour ma part, je suis un acteur ayant un ton qu'il n'a pas en chant.

Qu'en est-il de la valeur ajoutée de l'interprétation en chant pour votre carrière d'acteur ?

A vrai dire, je ne suis pas à la recherche de valeur ajoutée. Par l'occasion, j'ai d'autres talents puisque je suis également artiste-peintre et j'écris des émissions pour satisfaire des désirs de créativité. La valeur ajoutée, c'est pour moi la recherche de nouveautés à partager avec le public. Quand je suis à la hauteur, je me lance après consultation de ma petite famille et mes amis. Je me dis que ce sont des expériences pleines d'apprentissage. Ce qui m'intéresse c'est d'y succéder. Je suis aussi à la recherche de qualité tout en évitant les futilités pour intéresser le public.

Auriez-vous des projets ?

Pour l'heure, je travaille sur ma nouvelle chaîne YouTube sur laquelle j'ai lancé une émission appelée «Akhir Haja» (Nouveauté). J'y invite des artistes, chanteurs, producteurs et sportifs entre autres pour échanger avec eux. A la fin, je leur pose des questions sur le dernier livre qu'ils ont lu ou le dernier film qu'ils ont vu. C'est une manière de les faire connaître auprès du public et une occasion pour moi d'apprendre et de faire des recherches sur leurs livres et films de prédilection. Pendant le confinement j'ai appris plusieurs choses comme le montage. Après le déconfinement, je compte travailler sur un nouveau concept professionnel en production. En même temps, j'attends la reprise des tournages de séries et de films. Je travaille également avec un autre rappeur sur un nouveau single «Aji nâawed lik» (Viens que je te raconte) en slam que je veux lancer en clip.

Propos recueillis par
Salima Guisser



Quelque 25 jeunes bénévoles y ont pris part sous l'encadrement de l'artiste Mohamed Boulaïch

La plus grande fresque murale de la région réalisée à Al Hoceima

DNCR à Tanger Najat Faïssal
nfaissal@aujourd'hui.ma

Contribuer à l'embellissement et la revalorisation de l'espace public à travers l'art plastique en vue d'améliorer l'attractivité touristique de la perle de la Méditerranée. C'est l'objectif principal de l'association des jeunes bénévoles «Villa Family» à travers la réalisation d'une grande peinture murale dans l'un des axes les plus dynamiques et animés d'Al Hoceima. Lancée le 9 juillet avec l'appui de l'Agence nationale des ports (ANP), «cette nouvelle initiative a nécessité cinq jours de travail et la mobilisation des efforts des jeunes de l'association dans une belle ambiance marquée par le sens de coopération, la

créativité et la joie», selon les membres de Villa Family. Considérée comme la plus grande fresque de la région du Nord, cette nouvelle peinture murale s'étend le long de 200 mètres entourant la belle plage de Quemado et le bâtiment de l'ANP à Al Hoceima. Très appréciée par les responsables, la population locale et les visiteurs de la ville, cette nouvelle œuvre a été réalisée sous l'encadrement de l'artiste-peintre Mohamed Boulaïch et par la participation des 25 jeunes membres de Villa Family. Ils se sont mobilisés à travers cette belle initiative pour mettre en valeur l'aspect balnéaire et marin et la spécificité d'Al Hoceima via des couleurs blanc et bleu et des formes des vagues de mer et bateaux des pêcheurs

de cette province rifaine. Ils ont voulu ainsi redonner plus de vie et d'animation aux espaces publics en cette période estivale.

Notons que la réalisation de cette nouvelle peinture murale a été précédée par le lancement, le 27 juin par Villa Family, d'une opération de nettoyage et de propreté de la plage de Quemado visant à contribuer à la protection de l'environnement et la relance des activités touristiques de la province rifaine pendant cette crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19. Cette opération s'est distinguée par la mobilisation de tous les jeunes de l'association ainsi que des rochers et anciens objets laissés à l'abandon et devenus ainsi dangereux pour la santé des citoyens. Il s'agissait également de débarrasser des herbes sauvages les différents passages reliant la plage de Quemado à la corniche de la ville. Depuis sa création il y a plus d'un an, l'association «Villa Family» a été à l'origine de plusieurs actions visant à contribuer au développement culturel ainsi que la protection de l'environnement et la participation de l'amélioration du cadre de vie des citoyens.



El Ferdaous reçoit une délégation du bureau exécutif de la FMEJ

Le ministre de la culture, de la jeunesse et des sports, Othmane El Ferdaous, a reçu une délégation du bureau exécutif de la Fédération marocaine des éditeurs de journaux (FMEJ), à l'issue de son assemblée générale et le renouvellement de ses structures. La FMEJ a indiqué mercredi que cette rencontre a été l'occasion de discuter des nouveautés ayant marqué la scène médiatique, en l'occurrence les répercussions de la Covid-19 sur la presse marocaine et les mesures prises par le gouvernement pour atténuer l'impact de cette pandémie.

Le Congrès espagnol approuve le don du Grand Théâtre Cervantès de Tanger

Le Congrès des députés espagnol a donné son feu vert, mercredi, à un accord pour le don irrévocable du Grand Théâtre Cervantès de Tanger au Maroc. En vertu de cet accord, adopté en février par le Conseil des ministres espagnol, le Maroc s'engage à restaurer l'immeuble dans son intégralité, en respectant l'architecture d'origine, tant de la façade que de l'intérieur, et en préservant la conception d'origine du théâtre. La propriété transférée du Grand Théâtre Cervantès fera partie du domaine privé de l'Etat marocain et ne pourra en aucun cas être transférée à un tiers.



«Le Jardin des délices» en e-exposition

La fondation Hiba organise une nouvelle e-exposition sur ses réseaux sociaux officiels. «Un tête-à-tête magique avec le plus fabuleux des chefs-d'œuvre : Le Jardin des délices (1503-1515) de Jérôme Bosch», précise la fondation. Comme l'exalte cette structure, ce site immersif «vous en fait découvrir chaque infime détail d'un œil neuf». Il s'agit, selon la même source, d'une expérience artistique unique, disponible aussi en visite guidée ou en exploration libre sur le site suivant : <https://cutt.ly/jp4jtOK>

Benslimane : Un quinquagénaire viole un SDF

Il était pensionnaire de la maison de bienfaisance à Benslimane. Dès qu'il est devenu majeur, il a été invité à chercher un autre toit. Peu importe pour les responsables qu'il dispose ou non d'un foyer d'accueil ou s'il peut s'assumer financièrement ou pas. Ce qui importe pour eux est que la loi des orphelinats soit appliquée. C'est ainsi que ce jeune homme de vingt ans s'est retrouvé à la rue, sans aucune ressource : il n'a ni un foyer d'accueil, ni un toit pour s'abriter, ni même pas de quoi s'acheter un morceau de pain. Il n'avait qu'un seul choix, celui de mendier puisque personne ne veut (ou ne peut) l'aider à trouver un emploi lui permettant de gagner dignement sa vie. Errant dans les quatre coins de Benslimane, il a croisé, par un pur hasard, un quinquagénaire. Sans domicile fixe, ce dernier s'abritait sous le toit d'une unité industrielle abandonnée. L'ex-pensionnaire à la maison de bienfaisance a raconté son histoire au SDF. Le quinquagénaire n'a pas hésité à l'inviter chez «lui», à l'unité industrielle abandonnée.

Nous sommes le vendredi 10 juillet. Le jeune homme accompagne le quinquagénaire, plein de joie à l'idée d'avoir, au moins momentanément, un toit. Mais vers minuit, à sa surprise, le quinquagénaire, ayant une forte carrure, se dévêtit complètement puis s'arme d'un couteau. Le jeune homme n'en croit pas



À sa surprise, le quinquagénaire, ayant une forte carrure, se dévêtit complètement puis s'arme d'un couteau. Le jeune homme n'en croit pas ses yeux. Mais celui-ci, très menaçant, lui intime de lui céder.

ses yeux. Mais celui-ci, très menaçant, lui intime de lui céder. A défaut il le tuerait et l'entererait sur place. Le jeune homme a dû acquiescer. Le quinquagénaire le viole à maintes reprises avant de le chasser. Dans un état lamentable, le jeune homme se rend chez la police de la ville pour porter plainte. Le samedi 11 juillet, le quinquagénaire est arrêté. Et quarante-huit heures plus tard, il est traduit devant le parquet général près la Cour d'appel de Casablanca.

El Jadida : Soutenant son neveu, il commet un meurtre



Mardi dernier, tôt le matin, les éléments de la gendarmerie royale du centre Sidi Bouzid ont arrêté, à Sidi Abed relevant de la Caïdat Ouled Issa, province d'El Jadida, un jeune homme, la trentaine, qui a mis fin à la vie d'un quadragénaire. Après un malentendu qui a éclaté, la nuit du lundi au mardi, 13 au 14 juillet, entre la victime et le neveu du meurtrier, les esprits se sont apparemment calmés après l'intervention des voisins. Chacun des deux antagonistes est rentré chez lui. Mais c'était le calme avant la tempête. Le neveu qui était sous l'effet de l'alcool a rejoint son oncle pour lui expliquer qu'il a été maltraité par son voisin. Hors de lui, l'oncle s'est armé d'un couteau et s'est lancé à la recherche du quadragénaire. Dès qu'il l'a vu, il l'a attaqué sauvagement et lui a asséné plusieurs coups de couteau. Il ne s'est arrêté qu'une fois que la victime est tombée par terre sans connaissance. Elle ne tardera pas à rendre l'âme. Prenant la fuite, le meurtrier a été arrêté mardi vers l'aube.

Al Hoceïma : Quatre ans de prison pour un cambrioleur d'appartements



Quatre ans de prison ferme assortie d'une amende de cinq mille dirhams, tel a été le verdict rendu par la chambre criminelle près la Cour d'appel d'Al Hoceïma contre un jeune malfrat qui a cambriolé plusieurs appartements situés à Imzouren, une

ville qui se situe à dix-huit kilomètres au sud d'Al Hoceïma. La majorité de ces appartements ciblés appartient à des résidents marocains à l'étranger. Ayant porté plainte auprès de la police, les investigations ont commencé et le malfaiteur a été vite identifié et mis hors d'état de nuire. Il s'agit d'un jeune homme, la vingtaine, qui a avoué, lors de son interrogatoire par la police, qu'il avait effectivement, perpétré plusieurs cambriolages d'appartements. Il avait ajouté devant les limiers qu'il avait même blessé quelques victimes qui ont manifesté une résistance violente quand il s'est retrouvé à l'intérieur de l'appartement ciblé. Mais, il s'est excusé quand il a comparu devant les magistrats de la chambre criminelle.

Chtouka-Aït Baha : Démantèlement d'une bande de voleurs de vélomoteurs

Six éléments d'une bande spécialisée dans le vol de vélomoteurs et vols à l'arraché avec l'usage des armes blanches ont été arrêtés par les éléments de la gendarmerie royale du centre Sidi Bibi, province de Chtouka-Aït Baha. Ces malfrats semaient la panique à travers les quatre coins du Souss



à bord de leurs vélomoteurs volés. Trois d'entre eux ont déjà purgé des peines d'emprisonnement pour agressions à l'arme blanche. Leur dernière victime était une enseignante à laquelle ils ont coupé le chemin alors qu'elle se rendait chez elle à Sidi Bibi. Cette dernière a également porté plainte contre eux. Les gendarmes sont arrivés à repérer l'appartement qu'ils louaient pour y effectuer une descente et les arrêter. Soumis aux interrogatoires, ils ont avoué leurs crimes. Les six malfrats ont été traduits devant le parquet général près la Cour d'appel d'Agadir.

Appels d'offres et annonces légales

CHAABI ASSISTANCE COMMUNIQUÉ POST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société CHAABI ASSISTANCE s'est réunie, le mardi 30 juin 2020 à 11 heures, au siège social sis à Casablanca, au 25 angle boulevard Rachidi et rue Al Farabi, au rez-de-chaussée. Au cours de cette réunion, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des votes valablement exprimés, soit:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la convocation à l'assemblée générale annuelle ordinaire et la considère valable dans tous ses effets.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, relatif à l'activité et aux opérations de la Société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019, approuve ledit rapport dans son intégralité et sans réserve.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les opérations et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019, approuve ledit rapport dans son intégralité et sans réserve.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des états de synthèse de la Société relatifs

à l'exercice clos au 31 décembre 2019, approuve sans réserve lesdits états de synthèse ainsi que l'ensemble des comptes de la Société tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et relatées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans le rapport général des Commissaires aux Comptes, lesquels font ressortir un bénéfice net comptable de 638.269,11 dirhams.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte des conventions passées avec la Société relevant des articles 56 et suivants de la Loi 17-95 relative à la société anonyme, complétée et modifiée par la Loi 20-05 et la Loi 78-12.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions susvisées, approuve les conclusions dudit rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale, suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, donne aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos

au 31 décembre 2019 comme suit:

Bénéfice net: 638.269,11 DH
- Réserve légale (5%): - 31.914,00 DH
= Solde: = 606.355,11 DH

+ Report à nouveau antérieur: + 305,81 DH

= Bénéfice distribuable: = 606.660,92 DH

- Réserve facultative: - 606.000,00 DH

- Dividende: Néant
= Solde à reporter à nouveau: = 660,62 DH

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la proposition du Conseil d'Administration, décide de ne pas allouer de jetons de présence au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des Commissaires aux Comptes viennent à expiration ce jour, nomme en qualité de Commissaires aux Comptes, pour une durée de trois (3) ans, les cabinets Mazars Audit & Conseil et Deloitte, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

DIXIEME RESOLUTION
Tout pouvoir est donné au porteur d'un original, d'une copie, d'un extrait ou d'une expédition du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la loi.

MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE COMMUNIQUÉ POST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30

JUIN 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE s'est réunie, le mardi 30 juin 2020 à 10 heures, au siège social sis à Casablanca, au 25 Boulevard Rachidi. Au cours de cette réunion, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des votes valablement exprimés, soit:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la convocation à l'assemblée générale annuelle ordinaire et la considère valable dans tous ses effets.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, relatif à l'activité et aux opérations de la Société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019, approuve ledit rapport dans son intégralité et sans réserve.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les opérations et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019, approuve ledit rapport dans son intégralité et sans réserve.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des états de synthèse de la Société relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019, approuve sans réserve lesdits états de synthèse ainsi que l'ensemble des comptes de la Société tels

qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et relatées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans le rapport général des Commissaires aux Comptes, lesquels font ressortir un bénéfice net comptable de 69.019.475,22 dirhams.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte des conventions passées avec la Société relevant des articles 56 et suivants de la Loi 17-95 relative à la société anonyme, complétée et modifiée par la Loi 20-05 et la Loi 78-12.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions susvisées, approuve les conclusions dudit rapport ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, donne aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos au 31 décembre 2019

comme suit:
Bénéfice net: 69.019.475,22 DH
- Réserve légale (maximum légal doté): Néant

= Solde: = 69.019.475,22 DH
+ Report à nouveau antérieur: + 8.735,98 DH

= Bénéfice distribuable:

= 69.028.211,20 DH
- Réserve facultative: 49.000.000,00 DH

- Dividende: 20.000.000,00 DH

= Solde à reporter à nouveau:

= 28.211,20 DH

A la suite de cette affectation, il sera attribué, à chacune des 500.000 actions composant le capital social, un dividende unitaire de 40 dirhams, soit un montant total de 20.000.000,00 dirhams.

Ce dividende sera mis en paiement conformément aux dispositions de la loi sur la société anonyme, après accord de l'Autorité en charge du contrôle réglementaire.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la proposition du Conseil d'Administration, décide

de ne pas allouer de jetons de présence au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Madame Soumia ALAMI OUALI en tant qu'Administrateur, pour une durée statutaire de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Hassan DEBBAGH en tant qu'Administrateur, pour une durée statutaire de six (6) ans,

soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

ONZIEME RESOLUTION

Tout pouvoir est donné au porteur d'un original, d'une copie, d'un extrait ou d'une expédition du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités prévues par la loi.

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE DE L'EAU POTABLE BRANCHE ELECTRICITE DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION CASABLANCA AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° DC2110073 SÉANCE PUBLIQUE

Nous portons à la connaissance des concurrents que la date limite de remise des offres de l'appel d'offres suivant, prévue le 28/07/2020, est reportée comme suit: AO n° DC2110073

Objet de l'Appel d'Offres:

Fourniture et livraison de câble VINYSOL armé en Cuivre à isolement sec U1000V tétra-polaire 4x120mm² pour le compte de la Direction Provinciale Distribution Médiouna Estimation en DH/TVAC: 313 000,00 Cautionnement provisoire: dispensé Date limite de remise des offres: 06/08/2020 à 10h30 (heure marocaine)

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être:

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régio-

nale Distribution Casablanca [Bd Ahl Loghlam, BP 2590 Sidi Moumen – Casablanca], avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit déposés contre récépissé au Bureaux de dépôt des offres relevant du Service AGS de la Direction Régionale Distribution Casablanca, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au Président de la Commission d'Appel d'Offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

Les ouvertures publiques des plis auront lieu, le 06/08/2020, à partir de 10h 30 (heure marocaine), aux bureaux de la Direction Régionale Distribution Casablanca [Bd Ahl Loghlam, BP 2590 Sidi Moumen – Casablanca- MAROC].

OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER POLE FINANCES-ACHATS ET JURIDIQUE DIRECTION ACHATS DEPARTEMENT FOURNITURES ET MATÉRIELS SERVICE FOURNITURES AVIS D'ANNULATION D'APPELS D'OFFRES SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS PUBLIQUE

Le Directeur des achats porte à la connaissance des concurrents intéressés que les appels d'offres suivants sont annulés:

APPEL D'OFFRES N° 55658/B2/PIC
OBJET: FOURNITURE DE MATERIEL EN CUPRO-ALUMINIUM ET ISOLATEUR CATENAIRE
APPEL D'OFFRES N°56123/B3/PIC
OBJET: FOURNITURE D'OUTILLAGE CATENAIRE

ET AGRE DE SECURITE APPEL D'OFFRES N°62117/B4/PIC
OBJET:

FOURNITURE DE PRE-FORME ET SPLICE ARMOR POUR CATENAIRE

APPEL D'OFFRES N°90027/B1/PIC
OBJET:

FOURNITURE DE BATTERIES DE SIGNALISATION ELECTRIQUE

APPEL D'OFFRES N°56107/B3/PIC
OBJET:

FOURNITURE D'OUTILLAGE DE SIGNALISATION ELECTRIQUE

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE L'ÉCONOMIE VERTE ET NUMÉRIQUE AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 09/2020

Ayant pour objet: «Maintenance du Système de Contrôle à l'importation Pour le Compte du Ministère de l'Industrie, Du Commerce, de l'Economie Verte Numérique, à Rabat »

Il est porté à la connaissance des participants à l'appel d'offres N°09/2020, publié le 07/07/2020 dans le journal « Aujourd'hui le Maroc » sous le numéro 4684, que l'estimation financière du maître d'ouvrage initialement fixée à deux millions quarante mille dirhams toutes taxes comprises (2.040.000,00 DHS TTC), a été modifiée et fixée à huit cent quarante mille dirhams toutes taxes comprises (840 000,00 DH TTC).

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE TIZNIT AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 50/2020/ FDR
Le Mardi 18 aout

2020 à 10h00 min, il sera procédé dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Tiznit (Salle de Réunions), à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif aux travaux de signalisation verticale et dispositifs de sécurité des axes routiers, Province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement à la Division du Budget et des Marchés (service des marchés) de la Province de Tiznit, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire 4.000,00 dhs (Quatre mille dirhams) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 269 400,00 dhs (Deux cents soixante-neuf mille quatre cent dhs). Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division du Budget et des marchés (Service des marchés) de la Province de Tiznit,

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Division Précitée

- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la Séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation. Tiznit, le:

OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER POLE FINANCES-ACHATS ET JURIDIQUE DIRECTION ACHATS DEPARTEMENT FOURNITURE ET MATERIEL APPEL D'OFFRES OUVERT N°55403/B3/PIC - FOURNITURE DE MATERIEL DE SIGNALISATION ELECTRIQUE. AVIS DE REPORT DE LA DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS PUBLIQUE

Le Directeur des achats porte à la connaissance des concurrents intéressés que la date limite de remise des offres de l'appel d'offres susvisé est reportée au 07/08/2020 à 9 h00 (heure locale).

ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE SETTAT CERCLE D'EL BOROUI COMMUNE RURALE OULED BOUALI NOUAJA AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°01/2020/OBN

Le Lundi 10 Août 2020 à 10 heures du matin il sera procédé en séance publique au siège de la Commune Ouled Bouali Nouaja à l'ouverture des plis Travaux d'alimentation en eau potable par branchement individuel du Douar Chbilate Ouled el-aouni commune

Ouled Bouali Nouaja.

-le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 35.000,00 dh -le prix estimatif global est fixé à la somme de 416.220,00 Dhs TTC.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

- les concurrents peuvent:

-Soit télécharger le dossier d'appel d'offre à partir du portail des marchés publics WWW.marché public.gov.ma

-Soit retirer du service technique de la commune.

-Le dépôt des plis: - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service technique de la commune.

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au président de la commune rurale ouled Bouali Nouaja.

-Soit déposer par courrier électronique au www.marché public.gov.ma

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir cette prévus par l'article 25 du décret n°2-12-349 précité, à savoir:

1-dossier administratif a-la déclaration sur l'honneur comprennent les inductions et les engagements précisés à l'article 26 du décret précité.

b- l'original du récépissé de cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu le cas échéant.

c- pour les groupements une copie légalisée de la conven-

tion constitutive du groupement prévus à l'article 157 du décret précité.

2- Dossier technique comprenant:

Le dossier technique et le dossier additif doivent être conformément à l'article 25 du décret précité.

- Attestation de références copie conforme à l'original même objet et important que l'offre - Chaque attestation du secteur privé sera menue d'une contrat des travaux exécutés

- Aux moins deux attestations des travaux réceptionnés définitivement à partir 2017 de même nature et même importance que l'offre.

Liste de ressources humaines techniques (voir règlement de consultation)

Liste des engins (voir règlement de consultation).

3- Dossier additif comptent:

- Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et accepté » et paraphé sur toute les pages.
- le règlement de la consultation signé à la dernière page et avec la mention « lu et accepté » et paraphé sur toutes les pages.

4- Dossier de l'offre financière comprenant:- l'acte d'engagement

- le bordereau des prix et le détail estimatif

Fait à Od.Bouali
Nouajale:.....

Le président de la commune:

ROYAUME DU MAROC
AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PRÉ-

PECTURES ET PROVINCES DU NORD DU ROYAUME
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°DCT/ACQUIS-AMBULANCES/AH/316-20 (SEANCE PUBLIQUE)

Dans le cadre de la Convention pour le Développement de la commune de Tamssaout, Il sera procédé le 11 Aout 2020 à 10h, dans les bureaux de l'Agence du Nord, sis à Angle Rue Sijilmassa et Rue Abou Jarir, Quartier Administratif, Tanger, à l'ouverture des plis relatifs à: L'ACQUISITION D'AMBULANCES 4X4 AU PROFIT DE LA COMMUNE DE TAMSSAOUT - PROVINCE D'AL HOCEIMA
Le dossier d'appel d'offres peut être soit:
• Retiré du siège de l'Agence à l'adresse mentionnée ci-dessus.
• Téléchargé à partir du site électronique de l'Agence du Nord (www.apdn.ma) ou du site www.marchéspublics.gov.ma.

• Envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le cautionnement provisoire fixé à la somme de 15 000.00 quinze mille dirhams
L'estimation fixé à la somme de: 960000.00 neuf cent soixante mille dirhams toutes taxes comprises

le contenu, les pièces justificatives ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 23, 25, 26 et 28 Règlement de l'Agence (02 avril 2012) fixant les conditions et les formes de passation des marchés spéci-

fique à l'Agence du Nordet au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent:

• soit déposer leurs offres contre récépissé dans le bureau d'ordre de l'Agence;
• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Contact
Mme LAKHRISSI Nadia - Département marchés Tél.: +212.539.94.32.88/90 - Fax: +212.539.94.19.11 - E.mail: n.lakhrissi@apdn.ma - Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume 3, angle rues Sijilmassa et Abou Jarir Tabari B.P. 1196-Quartier Administratif CP 90020 Tanger

ROYAUME DU MAROC
AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PRÉFECTURES ET PROVINCES DU NORD DU ROYAUME
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°DCT/ACQUIS-TRANS-SCOLAIRE/AH/317-20 (SEANCE PUBLIQUE)

Dans le cadre de la Convention pour le Développement de la commune de Tamsaout, Il sera procédé le 11 Aout 2020 à 11h, dans les bureaux de l'Agence du Nord, sis à Angle Rue Sijilmassa et Rue Abou Jarir, Quartier Administratif,

Tanger, à l'ouverture des plis relatifs à: L'ACQUISITION DE DEUX MINIBUS DE TRANSPORT SCOLAIRE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE TAMSSAOUT - PROVINCE D'AL HOCEIMA
Le dossier d'appel d'offres peut être soit:
• Retiré du siège de l'Agence à l'adresse mentionnée ci-dessus.
• Téléchargé à partir du site électronique de l'Agence du Nord (www.apdn.ma) ou du site www.marchéspublics.gov.ma.

• Envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le cautionnement provisoire fixé à la somme de 13 000.00 treize mille dirhams
L'estimation fixé à la somme de: 800 000.00 huit cent mille dirhams toutes taxes comprises

le contenu, les pièces justificatives ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 23, 25, 26 et 28 Règlement de l'Agence (02 avril 2012) fixant les conditions et les formes de passation des marchés spécifique à l'Agence du Nordet au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent:

• soit déposer leurs offres contre récépissé dans le bureau d'ordre de l'Agence;
• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ou-

verture des plis.

Contact
Mme LAKHRISSI Nadia - Département marchés Tél.: +212.539.94.32.88/90 - Fax: +212.539.94.19.11 - E.mail: n.lakhrissi@apdn.ma

Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume 3, angle rues Sijilmassa et Abou Jarir Tabari B.P. 1196-Quartier Administratif CP 90020 Tanger

ROYAUME DU MAROC
AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PRÉFECTURES ET PROVINCES DU NORD DU ROYAUME
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°DCT/ACQUIS-TRANS-SPORTIF/AH/318-20 (SEANCE PUBLIQUE)

Dans le cadre de la Convention pour le Développement de la commune de Tamsaout, Il sera procédé le 11 Aout 2020 à 14h, dans les bureaux de l'Agence du Nord, sis à Angle Rue Sijilmassa et Rue Abou Jarir, Quartier Administratif, Tanger, à l'ouverture des plis relatifs à:

L'ACQUISITION D'UN MINIBUS DE TRANSPORT SPORTIF AU PROFIT DE LA COMMUNE DE TAMSSAOUT - PROVINCE D'AL HOCEIMA

Le dossier d'appel d'offres peut être soit:
• Retiré du siège de l'Agence à l'adresse mentionnée ci-dessus.
• Téléchargé à partir du site électronique de l'Agence du Nord (www.apdn.ma) ou du site www.marchéspublics.gov.ma.

• Envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le cautionnement provisoire fixé à la somme de 10 000.00 dix mille dirhams

L'estimation fixé à la somme de: 560 000.00 cinq cent-soixante mille dirhams toutes taxes comprises

le contenu, les pièces justificatives ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 23, 25, 26 et 28 Règlement de l'Agence (02 avril 2012) fixant les conditions et les formes de passation des marchés spécifique à l'Agence du Nordet au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent:

• soit déposer leurs offres contre récépissé dans le bureau d'ordre de l'Agence;
• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Contact
Mme LAKHRISSI Nadia - Département marchés Tél.: +212.539.94.32.88/90 - Fax: +212.539.94.19.11 - E.mail: n.lakhrissi@apdn.ma - Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume 3, angle rues Sijilmassa et Abou Jarir Tabari B.P. 1196-Quartier Administratif CP 90020

Pour toutes vos annonces légales et appels d'offres contactez-nous :

ADRESSE : 20-26, rue Bassatine - Immeuble Myr - Etage 5 boulevard de la Résistance - Ben Jdia - Casablanca -
Tél. : 05 22 45 75 60-63 / Fax : 05 22 54 16 67 e-mail : annonceslegales@aujourd'hui.ma